

**ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIES POUR LA REALISATION DES
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

oooooooooooooooooooooooooooo

GROUPE CREATION DE RICHESSE

**THEME : « PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET
PERIURBAIN POUR L'ELIMINATION DE L'EXTREME PAUVRETE
D'ICI A 2015 »**

RAPPORT PROVISOIRE

(DSROMD)

REALISEE PAR : DJIBRIL NDOYE, CONSULTANT ECONOMISTE

JANVIER 2005

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
ABREVIATIONS ET CIGLES.....	2
LISTE DES TABLEAUX	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : ANALYSE CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	9
I.1 ANALYSE CONCEPTUELLE	9
I.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE	11
CHAPITRE 2 : SITUATION DE REFERENCE.....	13
II.1 BILAN DES POLITIQUES ET PROGRAMMES	13
II.1.1 Expérience sénégalaise en matière de développement local.....	13
II.1.2 Les politiques et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté	16
II.2 ANALYSE DES RESULTATS DES POLITIQUES	18
II.2.1 Analyse des indicateurs d'extrême pauvreté	18
II.2.2 Analyse des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural	20
II.2.3 Analyse des secteurs d'appui au développement de l'initiative privée.....	21
II.3 CONTRAINTES MAJEURES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN	24

CHAPITRE 3 : OBJECTIFS SPECIFIQUES ET STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN EN VUE DE LA REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015	28
III.1 POSITION DU PROBLEME.....	28
III.2 DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET DES STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN	30
III.2.1 Objectif spécifique: Amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs	30
III.2.2 Renforcement à long terme des bases du développement rural	32
III.2.3 Diversification des sources des revenus ruraux	34
CHAPITRE 4 : ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN	38
BIBLIOGRAPHIE.....	43
ANNEXES.....	45

ABREVIATIONS ET CIGLES

AATR : Agence Autonome des Travaux Routiers

ADM : Agence pour le Développement Municipal

AFDS : Agence pour le Fonds de Développement Social

AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics

AGR : Activités Génératrices de Revenus

APDA : Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat

ASUFOR : Associations des Usagers des Forages

BAD : Banque Africaine de Développement

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

DSROMD : Document de Stratégies pour la Réalisation des OMD

DSRP : Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté

EPC : Equivalents Produits Consommables

FAD : Fonds Arabe pour le Développement

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fonds d'Equipement des Collectivités Locales

FND : Fonds Nordique pour le Développement

MPER : Micro Entreprises Rurales

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAC : Programme d'Appui aux Communes

PADDEL : Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local

PADELU : Programme d'Appui et de Développement des Elus Locaux

PAIN : Programme Alimentaire Intégré de la Malnutrition

PAMU : Programme d'Aménagement et de la Mobilité Urbaine

PAST : Programme d'Ajustement Structurel des Transports

PCIME : Prise en Charge de la Malnutrition des Enfants

PELCP : Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté

PLCP : Programme de Lutte contre la Pauvreté

PLT : Programme eau à Long Terme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales

PNPAGRR : Programme National de Promotion des Activités Génératrices de Revenus Ruraux

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRN : Programme de Renforcement de la Nutrition

PROCCA : Programme pour le Renforcement des Organisations, des Compétences et de la Communication des Artisans

PROMER : Projet d'appui à la Micro Entreprises Rurales

PSIDEL : Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Locales

PST : Programme Sectoriel des Transports

QUID : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement

SDE : Sénégalaise Des Eaux

SENTEL : Sénégalaise Des Télécommunications

SNDSP : Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé

SONATEL : Société Nationale des Télécommunications

SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

SRP : Stratégies de Réduction de la Pauvreté

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: projets clés de décentralisation et initiatives privée.....	45
Tableau 2: projets clés de décentralisation et initiatives privée.....	45
Tableau 3:Source de financement des projets de décentralisation.....	45
Tableau 4: Répartition spatiale du financement.....	46
Tableau 5: Répartition par département du financement.....	46
Tableau 6: Répartition sectorielle du financement.....	47
Tableau 7: Bilan des réalisations du PROMER.....	47
Tableau 8: Analyse financière comparative des projets directs de lutte contre la pauvreté (Données en millions de FCFA).....	47
Tableau 9: Niveau d'exécution du projet PELCP/PNUD.....	48
Tableau 10: Part des AGR dans le financement des projets de lutte contre la pauvreté.....	48
Tableau 11: extrême pauvreté chez les ménages : analyse globale.....	48
Tableau 12: Extrême pauvreté chez les ménages selon le milieu de résidence.....	48
Tableau 13: Extrême pauvreté chez les ménages selon la région.....	48
Tableau 14: Extrême pauvreté selon le.....	49
sexe du chef de ménage.....	49
Tableau 15: Extrême pauvreté au niveau individuel selon le milieu de résidence.....	49
Tableau 16: Extrême pauvreté au niveau individuel selon la région.....	49
Tableau 17:Insuffisance pondérale selon le sexe et la zone de résidence (rapport poids/âge) en %.....	49
Tableau 18: Malnutrition sévère chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence.....	50
Tableau 19: Malnutrition aigüe chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence.....	50
Tableau 20: AGR de produits agricoles.....	50
Tableau 21: AGR de produits fruitiers.....	51
Tableau 22: AGR produits d'élevage.....	51
Tableau 23: AGR de produits de mer.....	51
Tableau 24: AGR de produits forestiers.....	52
Tableau 25: AGR d'aliments de bétail.....	52
Tableau 26: Source d'approvisionnement en eau potable selon la zone de résidence.....	52
Tableau 27: Evolution du taux de desserte de 1996 à 2002.....	52
Tableau 28: Répartition spatiale des marchés hebdomadaires.....	53
Tableau 29: Evolution du FDD, du FECL et des recettes des collectivités locales.....	53
Tableau 30: localisation des potentialités rurales pour le développement de l'artisanat.....	54

INTRODUCTION

Contexte international

Depuis la Déclaration du Millénaire de 2000, la Communauté Internationale, sous l'obédience de l'Organisation des Nations Unies, s'attèle pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi, une campagne mondiale en faveur de ces objectifs se développe à grande vitesse et bénéficie de l'adhésion massive des acteurs intéressés par la question du développement. A cet égard, des séries de conférences se multiplient à l'échelle planétaire pour propulser ces objectifs comme la voie la mieux indiquée pour asseoir un niveau de développement durable et équitable au bénéfice des pays pauvres dans un contexte séculaire de mondialisation.

Deux de ces conférences méritent d'être rappelées. Il s'agit de la Conférence de Monterrey (mars 2002) sur le financement du développement, de Johannesburg (septembre 2002) sur le développement durable. La conférence internationale sur le financement du développement a abouti à un consensus dit «Consensus de Monterrey»¹ qui est l'expression des Etats présents en faveur d'une alliance mondiale pour le financement des OMD. Pour ce qui concerne la seconde, elle a été l'occasion pour la Communauté internationale de faire un plaidoyer en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 à travers la création d'un «fonds mondial de solidarité et de promotion du développement humain et social».

Contexte africain et sous régional

Le continent africain, en l'occurrence sa partie subsaharienne, symbolise l'extrême pauvreté à travers le monde et est de fait la zone les plus concernées par cette initiative mondiale. Consciente de cette situation, la troisième conférence sur le développement de l'Afrique (TICAD III, octobre 2003) tenue à Tokyo, a servi de prétexte pour la Communauté Internationale et les autorités africaines de prendre des mesures concrètes visant à revisiter le partenariat nord-sud en cours (aide publique au développement, dette extérieure, investissement direct étranger) en faveur de la réalisation des OMD. Dans le même ordre d'idée, la Déclaration du Forum de Dakar sur les OMD en Afrique de l'Ouest (février 2003) a été le cadre de discussions et de réflexions sur les conditions de mise en cohérence des stratégies nationales et politiques de développement en vue d'atteindre les OMD. Tout récemment, le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine tenu au Burkina au mois de septembre 2004, a permis pour ses derniers de placer l'emploi au cœur des stratégies de réduction de l'extrême pauvreté.

Contexte national

Le Sénégal, s'est lancé dans cette même dynamique mondiale en enclenchant un processus d'appropriation des recommandations issues de la déclaration du millénaire de 2000. Ce processus national a démarré avec des séries de concertations entre l'Etat et tous ses partenaires (secteur privé, société civile, organisations communautaires de base et partenaires extérieurs); lesquelles concertations ont abouti à la réalisation du rapport national de suivi des OMD en mai 2003. Ce rapport a abouti à deux conclusions fondamentales :

- les résultats révèlent que le Sénégal est en deçà de la bonne trajectoire pour la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015;

¹ Voir encadré n°1

- une stratégie nationale pour l'atteinte des OMD s'avère imminente et indispensable.

A partir de ce constat, le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires s'attèlent pour confectionner un document de stratégies nationales qui servira de référence pour financer les activités devant permettre de réaliser les objectifs d'ici à 2015. Cette seconde phase coïncide avec la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté initiée dans le cadre de l'initiative très renforcée en faveur des PPTTE. Ce nouvel cadre de référence recoupe avec l'OMD 1 dans la mesure où ils ont en commun l'objectif de lutter contre la pauvreté.

L'option prise par le Sénégal pour lutter contre la pauvreté repose essentiellement sur la création de richesse à travers un secteur privé très dynamique aussi bien en milieu urbain, périurbain que rural. Si le secteur privé est relativement présent en milieu urbain il l'est moins en milieu périurbain voir même inexistant en milieu rural qui concentre la majorité des pauvres.

Les raisons du faible développement du secteur privé en zones périurbaines et rurales sont multiples par contre les stratégies pour le résoudre font défaut. Forts de ce constat, les membres du Comité de pilotage des OMD ont trouvé juste de commanditer cette présente étude qui repose sur la « Promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 ».

Compréhension de la problématique

Les bouleversements liés à la globalisation des échanges, les innovations technologiques et leur impact sur l'emploi, les changements dans les conditions de la production agricole, l'exode rural massif des populations rurales surtout féminines qui paupérise les villes et dépeuple les villages, constituent autant de sources de défis nouveaux pour le monde rural. La nécessité de favoriser une diversification de la base économique des zones rurales s'impose de plus en plus comme une alternative à la désertification de vastes espaces, et à l'exode rural. Face à cette exigence, il y a lieu de s'interroger sur les possibilités qu'offre le monde rural à la petite et moyenne entreprise en ayant à l'esprit le défi de l'industrialisation rurale. Un défi que semblent pouvoir relever, les petites entreprises et plus particulièrement les unités artisanales qui sont les seules à créer des emplois là où l'agriculture tend à s'effacer.

Cette analyse est confirmée par les observations faites dans l'enquête ESAM 2 et les données de la comptabilité nationale qui ont révélé que la croissance moyenne du secteur primaire (4,8%) où sont concentrées les activités rurales n'a pas empêché à l'incidence, à la célérité et à la profondeur de la pauvreté rurale d'augmenter entre 1994/95 et 2001/02.

De cette analyse, il ressort que l'étude devrait placer les PME orientées vers le secteur de l'artisanat au cœur de la stratégie de promotion du secteur privé en milieu rural. Cet objectif intermédiaire, pour le réaliser, nécessite un plan d'actions chiffré et muni d'indicateurs de suivi stratégique et opérationnel. Compte tenu de la forte sensibilité de la pauvreté par rapport à la dimension genre, une discrimination positive en faveur du genre devrait être prise en compte.

Plan de rédaction

L'étude va comporter quatre grands chapitres comme suit articulés :

Dans le premier chapitre, il s'agira de faire une analyse conceptuelle et méthodologique pour camper le champ de l'étude. Le second chapitre consistera à faire un diagnostic sans précédent de la situation de référence, laquelle situation tentera de ressortir les contraintes

majeures pour le développement du secteur privé en milieu rural et périurbain. Au niveau du troisième chapitre, il sera procédé à l'analyse des objectifs et des stratégies par rapport à l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Le quatrième et dernier chapitre sera consacré à l'élaboration des plans d'actions prioritaires qui découleront sur des recommandations de politique économique.

CHAPITRE 1 : ANALYSE CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

I.1 ANALYSE CONCEPTUELLE

Le thème de cette étude regroupe beaucoup de concepts clés qu'il convient de définir pour mieux cerner la problématique.

Petites et Moyennes Entreprises : Cette présente définition est empruntée de la Charte des PME élaborée en août 2003. Le chapitre II de cette charte dans son article 2 entend par PME toute personne physique ou morale productrice de biens ou de services marchands, dont les critères distinctifs sont comme suit précisés :

Les petites entreprises (PE) regroupent les micro-entreprises et les très petites entreprises répondant aux critères et seuils suivants :

- effectifs compris entre un (01) et vingt (20) employés ;
- tenue d'une comptabilité allégée ou de trésorerie certifiée par un centre de gestion agréé (CGA) selon le système comptable en vigueur au Sénégal et,
- chiffre d'affaires hors taxes annuel n'atteignant pas les limites suivantes définies dans le cadre de l'impôt « synthétique » (50 millions de FCFA pour les PE qui effectuent des opérations de livraisons de biens, 25 millions de FCFA pour les PE qui effectuent des opérations de prestations de services et 50 millions de FCFA pour les PE qui effectuent des opérations mixtes telles que définies par les textes relatifs au dit impôt.

Les moyennes entreprises (ME) répondent aux critères et seuils suivants :

- effectifs inférieurs à deux cent cinquante (250) employés ;
- tenue d'une comptabilité selon le système normal en vigueur au Sénégal et certifiée par un membre inscrit à l'ordre national des experts comptables et comptables agréés (ONECCA) ;
- chiffre d'affaires hors taxes annuel compris entre les limites fixées ci-dessus et 15 milliards de FCFA,
- investissement net inférieur ou égal à 1 milliard de FCFA.

Ces définitions ne sont pas figées et sont susceptibles d'être modifiées si le contexte économique national change.

Définition du secteur privé : Dans le jargon économique, le secteur privé regroupe des opérateurs économiques (personne morale ou physique) qui disposent d'une autonomie de gestion et dont leurs activités principales se résument à la vente de biens et services marchands. Il s'oppose au secteur public qui représente l'Etat et ses démembrements. Cette définition adaptée dans le cas du Sénégal montre que le secteur privé occupe une place centrale dans l'économie du pays dans la mesure où il constitue le moteur de la croissance économique et donc le principal acteur créateur de richesse.

Extrême pauvreté et pauvreté au Sénégal: Dans le cadre du DSRP, la pauvreté est appréhendée sous deux angles : incapacité de satisfaction des besoins alimentaires de base et non accès aux services sociaux de base. La pauvreté alimentaire est analysée à partir d'un panier alimentaire composé de 26 produits dont l'équivalent énergétique journalier est de 2400 kilos calories par jour. La pauvreté non alimentaire est relative aux problèmes d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux services de santé de base et d'éducation de base, en un mot aux services sociaux de base.

Pour ce qui est de la mesure de l'extrême pauvreté, des données récentes ne sont pas encore disponibles. Toutefois, à partir de l'enquête ESAM2 qui a servi de diagnostic à l'élaboration du DSRP, il est possible sous certaines hypothèses d'extraire les populations concernées par l'extrême pauvreté. Deux hypothèses peuvent être retenues pour caractériser l'extrême pauvreté. Il s'agit de:

- prendre le seuil de pauvreté alimentaire comme seuil de l'extrême pauvreté ;
- considérer le plus bas quintile des dépenses annuelles comme étant les populations touchées par l'extrême pauvreté;

Pour des questions de commodité, la première hypothèse est retenue dans cette étude même si la seconde présente des possibilités de comparaison par pays. Ainsi, il est supposé dans cette étude que l'extrême pauvreté concerne les personnes et/ou les ménages qui n'arrivent pas à satisfaire leur besoin alimentaire de base.

Extrême pauvreté et indicateurs : Les indicateurs retenus pour la mesure de l'extrême pauvreté sont :

- le seuil de pauvreté alimentaire. Le principe qui sous tend cet indicateur est que si l'on parvient à augmenter au cours des années le seuil de l'extrême pauvreté, cela permettra de tirer vers le haut les populations touchées « profondément » par la pauvreté ;
- La dépense médiane des pauvres en lieu et place de la dépense moyenne des pauvres qui est moins robuste.

Genre et extrême pauvreté au Sénégal : Les critiques les plus acerbes portées à l'endroit du DSRP est la faible prise en compte de la dimension genre. Toutefois, il importe de souligner que l'aspect genre ne se résume pas à la différence des sexes mais va au delà en embrassant tout type de disparités et de discriminations. Ces dernières peuvent apparaître au niveau des sexes, des localités, des capacités physiques et intellectuelles des individus. Dans le cadre du DSRP, les groupes vulnérables identifiés sont essentiellement constitués des femmes, des enfants, des handicapés, des jeunes, des personnes du troisième âge et des populations rurales. Au sein de cette frange de populations défavorisées, existe une proportion plus pauvre et donc frappée par l'extrême pauvreté. Il s'agit des enfants orphelins, des femmes prostituées, des jeunes filles désœuvrées, des femmes rurales divorcées, des handicapés physiques, etc.

Délimitation du secteur de l'artisanat : L'artisanat est un secteur très difficile à délimiter et diffère d'un pays à un autre. Pour ce qui est du Sénégal, sa dominance informelle lui confère son aspect insaisissable. Toutefois, un effort est mené par les professionnels du secteur pour essayer de le délimiter. C'est ainsi que le manuel d'instructions pour le recensement national des unités artisanales du Sénégal (2004) définit l'unité artisanale comme «une entreprise

exerçant des activités de production, de transformation, de réparation ou de services à l'exception toutefois des activités agricoles, de pêche, de transport et des activités exclusivement commerciales ou spécifiquement intellectuelles et dont le nombre d'employés salariés permanents ne dépasse pas cinq ; à l'aide des aides familiaux et des apprentis ».

Délimitation des milieux périurbain et rural: Littéralement, le périurbain signifie la périphérie du milieu urbain. Au Sénégal, si la distinction entre milieu rural et milieu urbain est claire, elle ne l'est pas entre milieu urbain et périurbain. En effet, avec l'urbanisation galopante de certaines villes, les deux entités géographiques que sont la zone urbaine et la zone périurbaine ont tendance à se confondre du fait de l'absorption de la seconde par la première. Toutefois, l'on peut toujours retenir que le périurbain gravite autour des grandes villes économiques comme (Dakar, Thiès, Mbour, Kaolack, Ziguinchor etc.). Pour ce qui est du milieu rural, il est souvent représenté par les communautés rurales qui sont au nombre de 320 au Sénégal et sont composées de 14000 villages. La difficulté de mener des politiques efficaces et équitables en faveur du milieu rural réside surtout dans l'impossibilité d'atteindre une masse critique de populations cibles du fait de la forte dispersion des villages.

Ces précisions sont d'un grand apport pour mieux circonscrire le champ de cette étude et disposer également d'une approche méthodologique claire.

I.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique va se reposer sur l'articulation entre le DSRP et les OMD. Cette articulation consiste à considérer que les OMD vont constituer un prolongement du DSRP avec une meilleure prise en compte de la dimension genre, des aspects de bonne gouvernance générale. En effet, le DSRP présente des limites que l'on peut résumer à travers ces points qui suivent :

- la vision réductrice du concept de pauvreté, alors que les OMD appréhende la pauvreté dans ses dimensions multiples ou pauvreté humaine ;
- la prédominance des considérations de stabilisation macroéconomique qui ne conduisent pas à accorder le maximum de considération et de ressources aux secteurs sociaux ;
- l'horizon temporel relativement court des DSRP ;
- l'insuffisante prise en compte des questions transversales telles que le genre, la bonne gouvernance générale et non pas seulement économique.

Eu égard à ces constats pertinents, il est retenu ces quelques éléments ci-après pour l'articulation du DSRP aux OMD :

- Parvenir à une intégration des cadres institutionnels de conduite des deux initiatives ;
- Intensifier la campagne OMD pour inscrire ceux-ci dans le débat au quotidien sur le développement ;
- Mettre en place un mécanisme intégré de suivi des OMD et des DSRP ;

- Renforcer l'implication et l'appui des agences des partenaires au développement au processus DSRP pour aider à la transposition des OMD en objectifs nationaux à inscrire dans les documents de stratégie.

CHAPITRE 2 : SITUATION DE REFERENCE

L'analyse de la situation de référence va être menée sous deux angles : celui des politiques et programmes appliqués par le Gouvernement et celui des résultats qui en découlent.

II.1 BILAN DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

En référence à la promotion du secteur privé en milieu rural et périurbain, trois grandes réflexions vont orienter l'analyse dans cette section. Il s'agit de l'expérience sénégalaise en matière de développement local, des politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté et des politiques d'ordre macroéconomique pouvant influencer sur les comportements microéconomiques des populations de ces dites zones.

II.1.1 Expérience sénégalaise en matière de développement local

a) Les politiques post indépendance et l'initiative privée en milieu rural

Au cours de la période post indépendance, les autorités ont adopté la stratégie de l'animation rurale pour impulser le développement rural. Cette stratégie se reposait essentiellement sur le modèle coopératif des paysans. On peut citer en exemple la première circulaire no. 32 du Président du Conseil datée du 21 mai 1962, intitulée : « Doctrine et problème de l'évolution coopératif du Sénégal ». L'Etat, pour concrétiser cette doctrine, a mis en place des centres d'encadrement des communautés rurales à l'image du centre d'expansion rurale polyvalente (CERP). Dans cette même lancée, il a été créé l'institut de recherche et d'application des méthodes de développement (IRAM) qui a été chargé de l'implantation de l'animation rurale au Sénégal à l'image de ce qui se faisait dans les autres États africains. Cette vision post indépendance, en dépit de ses objectifs pertinents, n'a pas permis l'éclosion de la créativité au sein des populations rurales. Mieux, elle a du moins enfoncé la relation de dépendance de la paysannerie vis à vis des techniciens de l'administration. Ce système basé sur l'animation rurale a peu à peu atteint ses limites pour céder la place au système actuel basé sur l'autonomie des collectivités locales.

b) Les politiques et programmes actuels de développement local décentralisé et l'initiative privée

Contrairement à la vision post indépendance, l'option actuelle de développement local accès sur les collectivités locales se fonde sur la philosophie selon laquelle le développement local repose entre les mains des populations à la base, sur leur esprit d'initiative et leur capacité à s'autogérer. Depuis un certain temps, l'Etat du Sénégal, en accord avec ses différents partenaires met en place des projets et programmes de développement local. Ces derniers contiennent pour la plupart d'entre eux des composantes qui touchent la promotion du secteur privé en milieu rural. Il s'agit principalement du PADMIR, du PNIR, du PAC3, du PSIDEL, du PADDEL, du PADELU et du PROCR.

Ces programmes interviennent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et sont financés par le budget national avec une forte contrepartie extérieure. Le tableau n°2 en annexe met en évidence la prédominance des interventions en milieu urbain remettant le débat sur l'inéquité dans l'allocation des ressources locales. Le milieu urbain a plus profité de ces réalisations dans la mesure où il a pu mobiliser sur la période 1998-2003 près de 43 milliards de FCFA d'investissements contre 14 milliards pour le milieu rural. Cela s'explique par le poids démesuré des projets urbains PAC qui à eux seuls accaparent plus de 70% de l'ensemble du

volume d'investissements (*les données sur lesquelles vont se porter les analyses qui suivent, n'intègrent pas les budgets de renforcement de capacités toutefois relativement importants*).

L'analyse selon la source de financement révèle que les interventions hors budgétaires dominent avec une proportion de près de 83%. Cela résulte de l'importance du financement de la Banque Mondiale qui prend l'ADM et l'AGETIP au titre d'agence d'exécution dans le PAC 1 et 2. Cette situation pourrait se renverser avec l'adoption progressive de l'appui budgétaire par les partenaires extérieurs dans le cadre de la SRP. L'appui budgétaire favoriserait la transparence, la traçabilité et la célérité dans l'exécution des projets. Cependant, il perdrait d'élan si les procédures au sein de l'administration ne sont pas bien huilées pour permettre une exécution assez correcte des dépenses. Il s'agit d'un défi majeur que les bailleurs de fonds ont lancé à l'endroit de l'administration, lesquels bailleurs sont souvent accusés à tort ou à raison d'être à l'origine des faibles taux d'absorption des crédits.

La région de Dakar tire l'essentiel des investissements avec une part de 35% du total national. Toutefois, à l'intérieur même de cette région, on note une répartition très inégalitaire entre le milieu rural (0,1% du volume global des interventions) et le milieu urbain (46%). Les régions comme Thiès et Matam, en dépit d'une répartition inégalitaire des ressources en faveur du milieu urbain, ont réduit l'écart avec respectivement 11,8% contre 4,3% et 2,3% contre 0,9%. Dans les huit autres régions, les efforts ont été plus fournis en milieu rural qu'en milieu urbain.

En termes de répartition par tête d'habitants, le résident du département de Tambacounda bénéficie annuellement le plus de ces volumes d'intervention (12497 FCFA) alors que son suivant concitoyen pikinois n'en dispose que de 11960 FCFA et celui de Kolda ne bénéficie que de 1930 FCFA. Cela s'explique en grande partie par la faible démographie du département de Tambacounda.

L'analyse de la répartition sectorielle de ces interventions montre que les priorités actuelles du milieu rural sont sur l'hydraulique (28%) alors que celles du milieu urbain sont sur les voiries (26%). A remarquer la très faible part consacrée aux activités génératrices de revenus qui ne représentent que 2% du montant total des interventions en milieu rural.

A la différence des projets sus cités, le **PROMER** (Projet d'appui aux Micro Entreprises Rurales) constitue un bel exemple de projet qui répond à la préoccupation du moment qui est de diversifier les sources de revenus des habitants ruraux surtout féminins. En effet, l'objectif global du projet est d'accroître les revenus et d'améliorer les moyens d'existence des pauvres qui vivent dans les régions rurales du Sénégal grâce à la création d'emplois non agricoles et à la diversification des sources de revenus, en particulier pour les femmes. Les trois principaux objectifs sont les suivants: i) consolider et appuyer le développement des petites et micro entreprises dans la zone couverte par le projet et leur garantir un accès adéquat à des services financiers et autres; ii) renforcer les capacités des pauvres, des ruraux chefs d'entreprise et de leurs organisations; et iii) contribuer à améliorer les structures politiques, institutionnelles et réglementaires de manière à encourager la création de petites et micro entreprises rurales durables. La première phase, déjà bouclée, cédera la seconde pour une période de cinq ans à partir de l'année 2005. Le schéma annexé donne le bilan de réalisation de la première phase du PROMER.

Au terme de ce bilan des politiques de développement local, les critiques à porter sur ces programmes portent essentiellement sur leur faible couverture du territoire national, leur manque de vision à long terme, leur faible coordination. A ce niveau, l'on peut prendre en

exemple le PADMIR et le PSIDEL qui ont des taux de couverture respectifs de l'ordre de 10% et 18%. En conséquence, leurs acquis se limitent uniquement dans leur zone d'intervention et ne font pas généralement tâche d'huile dans les autres contrées du territoire national. Par ailleurs, le manque de vision à long terme de la plupart de ces projets/programmes (à l'exception du PROCR et du PNIR dont la durée minimum est de 10 ans) pose le problème de pérennisation des acquis du projet et entraîne souvent un retour à la situation de référence avant projet. Il faut également souligner le manque de coordination des actions des partenaires extérieurs qui ne participe pas de l'amélioration de l'efficacité de leurs interventions surtout en milieu rural.

A ces contraintes, s'ajoute la part peu significative des actions directes allant dans le sens de la promotion du secteur privé en milieu rural symbolisée par le financement des activités génératrices de revenus. Toutefois, des actions visant à renforcer le capital humain (éducation, santé, voiries-pistes) dont la rentabilité à long terme pour l'économie reste certaine occupent une bonne place dans les interventions des actions de développement locales avec une proportion de 62%.

Il faut également souligner la faible capacité des collectivités locales (régions, communes et surtout communautés rurales) à mener des actions décisives pour éradiquer l'extrême pauvreté qui sévit leur population. Cela résulte de plusieurs facteurs dont les plus importants restent :

- la faiblesse de leurs ressources par rapport à la demande sociale (à noter qu'une étude sur la réforme du FECL est en cours) ;
- le système inadapté de taxes rurales;
- la faible capacité de mobilisation de ressources extérieures malgré l'existence de plans locaux de développement dans certaines communautés rurales ;
- le manque d'actions durables au bénéfice des populations pauvres surtout dans le domaine social ;
- le manque de coordination entre les différents intervenants au niveau local (ONG, Projets, Programmes).

Consciente de la multiplicité des procédures, la Banque Mondiale est entrée d'initier un processus d'harmonisation de ces interventions en milieu rural avec la fusion des projets PNIR, AFDS et PRN sous le label Programme National de Développement Rural Décentralisé. L'objectif recherché vise à accroître la capacité d'absorption par la simplification des procédures.

En marge de ces instruments de développement local initié dans le cadre de la politique de décentralisation, le Gouvernement du Sénégal, de concert avec ses partenaires au développement, a entrepris des actions directes de lutte contre la pauvreté à travers l'Agence Fonds de Développement Social/Banque Mondiale, le Projet de Lutte contre la Pauvreté PLCP/BAD/FAD/FND et le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté PELCP/PNUD). Ces programmes/projets ont été passés en revue et ont permis d'avoir une idée nette des réalisations effectives en matière de réduction de la pauvreté en milieu rural.

II.1.2 Les politiques et programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté

L'option actuelle prise par le Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre de l'initiative très renforcée des PPTE. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Cette option bénéficie actuellement d'un cadre institutionnel global dans lequel toutes les actions en cours de l'Etat s'inscrivent. Elle est actuellement dans ses premières années d'exécution et bénéficie d'un consensus de la part de tous les acteurs impliqués. Si l'on se réfère aux périodes antérieures l'Etat ne disposait pas d'un cadre global et systémique traitant des questions de pauvreté. Ses actions dans ce domaine étaient marginales et se concrétisaient à travers les filets de sécurité sociale. Maintenant que tout converge vers la lutte contre la pauvreté, il importe d'évaluer les actions récemment effectuées dans ce domaine dans la perspective de retenir celle qu'il faudrait renforcer dans le cadre des stratégies futures d'atteintes des OMD. Ces trois projets sus cités comportent des composantes identiques qui sont regroupées autour de quatre thématiques :

- renforcement des capacités des groupes vulnérables;
- la micro finance et les activités génératrices de revenus;
- les infrastructures, équipements et services sociaux de base;
- suivi de la pauvreté et gestion du projet

a) Le taux d'exécution des projets en cours de lutte contre la pauvreté demeure encore faible....

Le projet PELCLP/PNUD, qui a été bouclé depuis 2002, se caractérise par un taux d'exécution de 100% alors que les projets en cours tels que le projet AFDS et le projet PLCP/FAD/FND connaissent des taux respectifs de 23% et de 26%. L'analyse par secteur révèle que la composante renforcement des capacités des groupes vulnérables est faiblement exécutée dans le projet AFDS alors qu'elle l'est moyennement dans le projet PLCP/FAD/FND. Ce même constat est valable pour la composantes micro finance et AGR. Toutefois, pour ce qui est des composantes relatives aux domaines « infrastructures et services sociaux de base » et « gestion-suivi du projet », on note une relative amélioration avec respectivement 29,67% et 37,40% pour les deux projets en cours.

b) Les activités directes de promotion du secteur privé représentent 25,1% des financements des projets de lutte contre la pauvreté.....

La part des activités génératrices de revenus et des structures de financements décentralisées dans le financement du projet PELCP/PNUD n'a représenté que 21,8%. Par contre, l'AFDS et le PLCP/BAD/FAD ont pour le moment consacré respectivement 27,8 et 22,2% de leurs ressources à ces dites activités. Les réalisations effectuées dans le domaine des AGR et de la micro finance sont multiples et concernent :

- la mise en place de fonds d'appui aux initiatives locales ;
- la mise en place de ligne de crédit auprès des institutions de financement pour le financement des AGR ;

- la création d'un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) ;
- la mise en place de caisses locales d'épargne et de crédit

En définitive, il est à remarquer que ces projets spécifiques de lutte contre la pauvreté ont des taux d'exécution assez faibles et le taux de couverture du territoire national est encore faible. Ces projets gagneraient d'efficacité s'ils étaient complémentaires. Ces projets ont également l'inconvénient d'être relativement courts de telle manière que les populations cibles n'en bénéficient pas durablement. Toutefois, il importe de retenir que la condition féminine est mieux prise en compte par ces projets.

c) Des politiques macroéconomiques à effets certains sur le développement local rural et périurbain...

Les politiques et réformes d'ordre macroéconomique n'agissent pas directement sur le vécu des populations rurales mais ont des conséquences réelles sur leur prise de décision et leur condition de vie. Il peut être constaté le manque d'études concrètes sur l'impact microéconomique de ces politiques macroéconomiques. Toutefois, nous pouvons être tentés de faire une analyse fine pour lier ces politiques avec la situation du secteur privé rural et périurbain. Le Gouvernement s'inscrit dans la dynamique des réformes enclenchées au cours des années 90 dont l'objectif principal est de libéraliser l'économie en plaçant le secteur privé au cœur de stratégies de création de richesse.

A ce titre, l'élaboration de la stratégie du développement du secteur privé présage des réformes ambitieuses pour la croissance. Cette stratégie s'articule autour des axes suivants : i) renforcement des bases à long terme de l'économie, ii) amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat et iii) renforcement des capacités du secteur privé. Cette stratégie globale de développement du secteur privé ne laisse pas indifférentes les populations locales surtout rurales qui réclament de plus en plus une meilleure prise en compte de leur préoccupation en matière de secteur d'appui à la production (routes, téléphonie et électrification rurales).

d) La promotion du secteur privé rural et périurbain occupe encore une position marginale dans les politiques et programmes orientées vers les secteurs d'appui à la production...

En matière de secteurs d'appui à la production, les politiques récentes de l'Etat ont à plus d'un titre bouleversé de manière positive ou négative le comportement de l'initiative privée rurale. En effet, pour améliorer la qualité des services, l'Etat a opté pour le partenariat public-privé sous diverses formes. Ainsi, si au niveau de l'hydraulique urbaine, une option de concession dans laquelle l'Etat, à travers la SONES, continue d'assumer ses fonctions de production et de la gestion du patrimoine pendant que la Société des Eaux, filiale de la Bouygues française, assure la distribution et le service, la situation n'est pas très reluisante en milieu rural. En effet, à travers l'hydraulique rurale, la politique de mise en place des forages bien que participant de la responsabilisation des populations villageoises dans la gestion de ces infrastructures (ASUFOR) pose des problèmes de coûts assez élevés pour les entrepreneurs ruraux.

Pour ce qui est des télécommunications, après la privatisation du secteur, l'Etat a procédé à la libéralisation de la téléphonie mobile avec l'entrée de la SENTEL. Il faut préciser que le processus d'élargissement du marché est en cours pour permettre l'entrée en lice à d'autres investisseurs. Le monopole de la SONATEL sur la téléphonie fixe est récemment levé et l'arrivée de nouveaux opérateurs avec une technologie nouvelle permettra d'améliorer la qualité du service et d'abaisser les tarifs. Pour réguler le secteur, l'Etat a mis en place

l'Agence de Régulation des Télécommunications qui va accompagner les réformes nécessaires. Le milieu rural n'est pas laissé en rade dans la mesure où l'Etat a signé des conventions de partenariat avec le privé (exemple la SONATEL) pour le développement de la téléphonie rurale.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie, l'Etat a connu des difficultés pour confier le sous secteur de l'électricité au privé après le retrait de l'entreprise canadienne HYDROQUEBEC. D'autres entreprises avaient manifesté leur intérêt mais ne répondaient pas au cahier de charge du Gouvernement qui, en définitive, a décidé de le maintenir tout en essayant d'améliorer le service par le changement progressif du patrimoine. L'Etat a mis en place l'Agence Sénégalaise pour l'Electrification Rurale (ASER) pour s'occuper de l'électrification rurale.

Le secteur des transports surtout terrestre constitue actuellement le talon d'Achille du Gouvernement. En dépit des programmes mis en place (PAST, PST II, PAMU), l'état du réseau routier ne participe pas de l'amélioration de la compétitivité de l'économie sénégalaise. Cela s'explique par la difficulté de mise en œuvre de certaines activités qui tardent toujours à se concrétiser (mise en place des échangeurs, désensablement des routes, étroitesse des voiries, non renouvellement du parc automobile). Toutefois, la réhabilitation d'anciennes routes et pistes et la construction de nouvelles routes ont grandement participé au désenclavement de certaines zones rurales.

Le sous secteur du transport ferroviaire a connu un regain d'activités à la suite de l'arrivée d'un nouveau reprenneur privé franco-canadien, TRANSRAIL. Cela a permis le redéploiement des activités génératrices de revenus dans les zones rurales se trouvant sur l'axe ferroviaire Dakar-Bamako. Par contre, l'absence de programme de développement du transport maritime terrestre a cristallisé les efforts de développement du secteur privé rural dans certaines zones du pays surtout dans la partie sud du pays avec le naufrage du bateau « le Joola » .

II.2 ANALYSE DES RESULTATS DES POLITIQUES

L'analyse des résultats des politiques compte se faire en adoptant la démarche suivante. D'abord, il sera procédé à l'analyse des indicateurs d'extrême pauvreté. Ensuite, les activités génératrices de revenus, principaux vecteurs de promotion du secteur privé en milieu rural seront passées en revue. Enfin, les quelques résultats accomplis dans les secteurs d'appui au développement de l'initiative privée seront passés également au peigne fin.

II.2.1 Analyse des indicateurs d'extrême pauvreté

Les politiques et programmes ont certes obtenu des résultats satisfaisants mais n'ont pas permis de faire reculer considérablement l'extrême pauvreté qui sévit dans les zones rurales et périurbaines. Cette vision peut être étayée par les statistiques dérivées de l'ESAM 2 qui a permis une évaluation récente de la pauvreté dans le cadre de l'élaboration du DSRP.

Cette évaluation a révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points de pourcentage entre 1994-1995 et 2001-2002 correspondant à des niveaux respectifs de l'incidence de la pauvreté de 67,9 et de 57,1%. Cette pauvreté présente une multitude de symptômes dont les plus importantes sont : le non accès aux services sociaux de base, et le manque d'une alimentation suffisante de qualité par les pauvres. Malgré cette baisse globale, elle demeure importante surtout en milieu rural où le taux de prévalence chez les ménages est de 57,5% en 2001 contre 48,5% pour la moyenne nationale. Cette pauvreté est loin d'être uniforme entre

les régions (la onzième région Matam n'a pas été érigée lors de l'enquête ESAM II) avec la configuration suivante :

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ;
- forte (entre 40% et 60%) à Tambacounda, Thiès Saint Louis et Fatick ;
- moyennement forte (entre 33% et 40%) à Dakar et Louga

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 est de 879 FCFA/jours/équivalent adulte à Dakar, 712 dans les autres centres urbains et 497,9 en milieu rural alors que la dépense médiane journalière par tête d'habitant des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne. Par contre, le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342, de 317 et de 290,9. A partir de ces seuils, le calcul de l'effectif de la population extrême pauvreté donne les résultats suivants :

- L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais soit environ 135823. Elle est plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%).
- Au sein des ménages touchés par l'extrême pauvreté, 3,3% vivent à Dakar soit le tiers de ceux des autres villes (9,9%) alors que le milieu rural polarise les 86,90%.
- L'analyse par zone géographique révèle que les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%).
- Du point de vue sexe, les ménages dirigés par les hommes sont beaucoup plus touchés par l'extrême pauvreté.

Au niveau individuel, l'extrême pauvreté touche 17,10% des sénégalais pauvres et concerne toujours les populations rurales avec (25,90%).

- La tendance observée au niveau des ménages en ce qui concerne la localisation géographique se confirme car l'extrême pauvreté individuelle est plus présente dans les régions de Ziguinchor (38,50%), de Kaolack (37,50%) et de Kolda (33,30%).
- Toutefois, du point de vue sexe, on note un léger équilibre entre les hommes et femmes avec respectivement 17,50% et 16,80%.

Par ailleurs, l'extrême pauvreté peut être appréhendée à partir de la sévérité et de la profondeur de la pauvreté qui touchent directement les personnes pauvres se trouvant au bas de l'échelle. L'enquête ESAM 2 donne les résultats suivants : la sévérité de la pauvreté représente 7,9% au plan national et 9,4% en milieu rural alors que la profondeur correspond respectivement à 18,3 et 21,4%.

Cette situation peut être corroborée aux conclusions du rapport sur le Développement Humain de 2002, qui classe le Sénégal à la 154^{ème} position sur 173 pays le Sénégal, avec un IDH de 0,431 contre 0,4219 en 1998. En ce qui concerne l'IPH, il est passé de 50,57 à 46,68 entre les deux années, soit une amélioration assez timide.

Les politiques agricoles jusqu'ici menées n'ont pas permis aux populations pauvres de disposer d'une situation alimentaire satisfaisante qui reste tributaire des approvisionnements en céréales fortement dépendants des productions vivrières hivernales. Toutefois, les importations, l'aide alimentaire et les stocks antérieurs constituent d'autres leviers pour satisfaire les besoins des populations dans ce domaine. Rapporté à la population, l'approvisionnement en équivalents produits consommables est passé de 132 kg/hbts en 1998 à 147,9 kg/hbts en 2002. Proportionnellement, les importations de produits alimentaires sont les plus grandes sources d'approvisionnement avec 54%. Elles sont suivies de la production hivernale qui assure les 43%. Viennent ensuite la production de décrue avec 2%, l'aide alimentaire avec à peine 1%. Quant aux stocks antérieurs, leur part reste très négligeable. A remarquer que le riz représente en moyenne entre 1998 et 2002 près de 48% des approvisionnements en céréales.

Sur la période 1998-2002, la production céréalière a connu une évolution contrastée avec une baisse régulière de 5,6% à partir de 2000, épousant la même tendance notée au niveau des surfaces cultivables. Toutefois, une évolution assez satisfaisante du rendement a été remarquée se traduisant par une hausse de l'ordre 3,5% par an. Cette baisse globale est imputable aux productions de mil, de sorgho, et de fonio qui sont respectivement passées de 675 000 à 470 105 tonnes, de 147 444 à 140 297 et 3059 à 800 tonnes entre 2000 et 2002. Par contre, au cours de cette même période, les productions de maïs et de riz ont évolué positivement de 60% pour le premier et de 2% pour le second.

Le niveau d'approvisionnement ne parvient pas à satisfaire la totalité de la consommation humaine effective estimée en EPC à 170 kg/hbts. Par conséquent, le Sénégal enregistre toutes les années un déficit céréalier équivalent en EPC à 27kg/hbts en moyenne. Ainsi, le taux d'autosuffisance alimentaire en céréales reste encore faible et s'est détérioré depuis 2000 passant de 52,5% à 47,7% en 2002 alors que le coefficient de dépendance alimentaire en céréales ne cesse d'augmenter (42,6% en 2000 contre 48,4% en 2002).

A cette situation alimentaire déficitaire, il faut ajouter les problèmes de nutrition des enfants qui font état de la mise en place des programmes tels que la Prise en Charge Intégrée de Malnutrition des Enfants (PCIME), le Paquet Alimentaire Intégré de la Nutrition et l'actuel Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). L'analyse des indicateurs clés révèle que l'insuffisance pondérale qui était à un taux de 22% en 1996 a considérablement baissé jusqu'à 19,2% en 2001.

Par contre, la malnutrition sévère a ressurgi ces dernières années se traduisant par un accroissement du taux de 19% à 34,7% entre 1996 et 2001. Elle est plus sentie en zone rurale avec une prévalence de 42,7% en 2001 contre 20,8 % en milieu urbain pour cette même année.

En ce qui concerne, la malnutrition aiguë, elle s'est également accentuée passant de 6,7% en 1996 à 8,3% en 2000 avant d'atteindre 9,2% en 2002.

II.2.2 Analyse des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural

En milieu rural, les activités génératrices de revenus tournent essentiellement autour des produits agricoles, forestiers, fruitiers, de mer, d'aliments de bétail et d'élevage. A partir de l'exploitation de la base de données village de l'enquête ciblage, il est possible de faire la cartographie des différentes AGR sus mentionnées.

Pour ce qui est des AGR des produits agricoles, sur les 13 396 villages enquêtés, les 8920 ne pratiquent pas ces activités, soit un potentiel inexploité de 66%. La région de Saint Louis (Matam comprise) dispose en termes relatifs le plus grand nombre de villages qui se consacrent à ses activités. Par contre, la région de Dakar reste la plus faiblement représentée (avec 10,3%).

En ce qui concerne les AGR de produits fruitiers, très peu de villages se consacrent dans ce domaine (2259 sur 13400 enquêtés soit 16,8%). La région de Ziguinchor est la plus distinguée car disposant d'un potentiel naturel inégalable.

Pour les AGR de produits d'élevage, elles sont en termes relatifs beaucoup plus présentes dans la région de Saint Louis avec 63,5% des villages qui les pratiquent. A remarquer que l'écart de la distribution de ces activités entre les régions est moins important que dans les AGR sus décrites.

Pour ce qui concerne les AGR de produits de mer, elles sont très faiblement pratiquées par les villages. En effet, sur les 13400 villages enquêtés, seuls les 769 s'activent dans ce domaine. Cette faible performance est surtout notée dans les régions comme Diourbel (moins de 1% des villages), de Louga, et de Tambacounda. Les régions comme Ziguinchor se sont bien distinguées à cause du nombre relativement important de villages exerçant ces activités.

Par contre, les AGR des produits forestiers sont en termes relatifs plus présentes dans les villages de Tambacounda avec près de 70% des villages. Par contre, elles sont moins visibles dans la région de Diourbel.

En ce qui concerne les AGR d'aliment de bétail, elles restent concentrées dans les villages de Diourbel avec près de 42% des villages alors qu'elles le sont moins dans la région de Ziguinchor (1,8% des villages).

Au terme de cette analyse des AGR, il ressort que les résultats des politiques et programmes visant à assurer leur promotion en milieu rural sont encore trop insuffisants pour assurer un développement durable du secteur privé dans cette dite zone. A cela, il importe de noter la faible diversification de ces AGR qui restent cristallisées sur les produits alimentaires. Toutefois, les actions à mener dans le futur devraient prendre compte des spécificités de chaque région pour la création des AGR au niveau local.

II.2.3 Analyse des secteurs d'appui au développement de l'initiative privée

Les populations vivant dans l'extrême pauvreté ont de sérieuses difficultés pour accéder à une eau de qualité et en quantité suffisante. L'effort du Gouvernement se traduit par la mise en place de programmes sectoriels tels que le Projet sectoriel Eau (1997-2003), le PLT et les projets des 11 villes pour ce qui est de l'hydraulique urbaine. En ce qui concerne, l'hydraulique rurale, des efforts importants ont été accomplis en matière de construction de forages. Le taux national d'accès à l'eau potable est estimé à 72,70% selon les estimations de l'UNICEF, niveau encore en deçà des normes internationales de 100%. Toutefois, les populations continuent d'éprouver d'énormes difficultés pour s'approvisionner en eau. En effet, selon le QUID 2001, seuls 31,6% (dont seulement 6% en milieu rural) des ménages disposent de robinets intérieurs alors que les 68,4% restants sont obligés de se procurer de

l'eau hors de chez eux soit à partir des robinets publics (23,1%), des puits (34,2%) et d'autres sources non spécifiées (11,2%).

Parmi ces ménages défavorisés, 87,9% consacrent au plus 15 minutes pour se rendre à ces sources extérieures. En milieu urbain, le taux de desserte est passé de 72,5% en 1996 à 84,9% en 2002 soit une augmentation moyenne annuelle de 2,67%. Il importe de souligner que l'offre du liquide précieux s'oriente plus vers la métropole dakaroise avec 57 184 m³ contre 26 615 m³ dans les autres régions en 2001, soit plus du double. La consommation par litre d'eau et par tête d'habitants s'est établie à 53 pour Dakar alors qu'elle est de 36 dans les autres régions. Cela résulterait de la forte concentration des populations à Dakar qui regroupe près du 1/3 de la population totale du pays. Pourtant, compte tenu de l'importance des besoins enregistrés au niveau rural avec le maraîchage et les cultures hors hivernales, de gros efforts devraient être menés pour corriger cette forte disparité régionale.

Les évaluations des réalisations au titre du PSE (hydraulique urbaine) concernent principalement : l'extension et la rénovation d'infrastructures de traitement de Ngnith qui a permis de porter sa capacité de 39 000 à 64 000 m³ ; la construction de 11 forages dans la zone du littoral pour un prélèvement de 35 000 m³/jour ; la construction et l'équipement de deux forages à Thiès et d'un château d'eau à Tivaouane ; la mise en place d'une station de déférisation à Kolda et à Matam, la réalisation de 20 000 branchements sociaux. A cela, s'ajoutent les trente lots d'extensions et de réhabilitations de près de 1000 km de canalisations dans les onze régions du pays. En dépit des efforts considérables, les ménages continuent à subir les conséquences de la cherté de la tarification bien que le système d'affermage mis en place réponde aux obligations d'équilibre financier de la SONES et de la SDE. En effet, sur la période 1996-2002, le prix moyen toutes taxes comprises, est passé de 380,42 à 460,32 soit une hausse moyenne annuelle de 3,2%. Cela résulte principalement de l'introduction de plusieurs surtaxes telles que le prix du patrimoine, le prix de l'exploitant et le prix ONAS tous en hausse continue sur la période.

En ce qui concerne **l'hydraulique rurale**, le nombre de forages réalisés est passé de 935 en 1997 à 1078 en 2000 soit une hausse annuelle moyenne de 4,8% correspondant respectivement à 18,53 à 20,21 forages pour 100 000 habitants ruraux.

Pour le secteur de **l'assainissement**, le sous secteur constitue jusqu'à nos jours le parent pauvre des politiques de développement social du pays. Le nombre de villes disposant d'un système de raccordement à l'égout reste très faible (Dakar, Saint-Louis, Louga et Kaolack). Jusqu'en 2001, seul 37% des ménages dont l'essentiel à Dakar (42%) sont raccordés à l'égout alors que seules 56% des populations ont un système d'assainissement. Egalement, il n'existe pas de système de production de composte et l'état de l'environnement domestique n'est pas propre selon le QUID. Toutefois, une amélioration du système de ramassage des ordures ménagères est notée dans la capitale pendant que le milieu rural n'en dispose pas.

Pour ce qui est de **l'assainissement rural**, les ambitions du Gouvernement sont très minimes si l'on remarque qu'il ne fait point l'objet de prise en compte dans les politiques actuelles de développement. Or, en matière de promotion du secteur privé, il est certain que l'assainissement rural joue un rôle de premier plan pour inciter les privés à s'installer.

Le **logement et le transport** continuent d'être un casse-tête pour les populations de Dakar et des grandes villes intérieures. En effet, rien qu'à Dakar près de 10 000 logements-ménages s'ajoutent à la demande qui a du mal à trouver une offre adéquate. Pour ce qui est du transport, environ 42,5% des ménages font plus de 15 minutes pour accéder aux transports

publics les plus proches. Les difficultés sont plus senties au niveau rural où la proportion de villages avec route bitumée ne représente que 28%. En ce qui concerne l'électricité, le taux de desserte nationale a évolué positivement entre 1998 et 2002, passant de 26,2 à 43 %. Toutefois, le milieu rural est très faiblement desservi.

Concernant, **l'électrification rurale**, elle demeure très faible les statistiques de 1999 font état d'un taux de 6,3% en 1999 contre 53,2% pour les ménages urbains en 1999. La mise en place de l'ASER en 2002 n'a pas encore donné des résultats très satisfaisants pour permettre de dire que le Sénégal va relever le défi de l'électrification de tous les villages dans un délai d'une décennie.

S'il y a par contre un secteur où le Sénégal présente des avancées considérables, c'est la téléphonie. Le taux de desserte est estimé à 21% des ménages. Cette faiblesse ne se fait pas beaucoup sentir au niveau des populations grâce au bon système de maillage du territoire national par les lignes des télécentres qui sont passées de 9119 à 15054. La **téléphonie rurale** poursuit son bonhomme de chemin en dépit des lenteurs souvent notées dans la réalisation.

L'accès facile aux marchés est un élément à ne pas négliger dans l'analyse du secteur privé dans la mesure où il constitue un élément sans lequel le développement harmonieux de tout secteur privé est presque impossible. Pour ce qui est du milieu rural, le marché est dans la plupart du cas inexistant du fait de l'enclavement de ces zones et de l'absence d'infrastructures adéquates. Toutefois, certaines localités disposent de marchés hebdomadaires qui participent de manière considérable à l'accroissement des revenus des populations locales. L'analyse de données sur les villages de l'enquête Ciblage révèle que les villages qui abritent ces marchés hebdomadaires ne font que 2% alors que ceux distants à ces marchés de plus de 5 Km représentent près de 80%. Compte tenu de l'état défectueux des routes et pistes rurales, il est clair que le problème de l'accès à ces marchés se pose avec acuité.

La situation actuelle des **infrastructures de base d'appui à la production** (routes, pistes) en milieu rural ne facilite pas l'émergence d'un secteur privé dynamique dans cette dite zone dans la mesure où elle retarde le désenclavement des villages et les rend moins attractifs. Cela résulte essentiellement de la mauvaise allocation des dépenses publiques qui confèrent la priorité aux zones urbaines et surtout à l'absence de politique adéquate pour le développement du transport rural. Cette faiblesse des infrastructures routières rurales entame sérieusement la compétitivité de ces zones de production à cause des surcoûts qui se greffent sur la vente des produits locaux. Dès lors, l'artisanat rural qui aurait pu être une alternative aux performances agricoles actuellement en balbutiement ne dispose pas de conditions idoines pour son développement harmonieux.

En dépit des efforts entrepris pour renforcer le tissu économique des zones défavorisées essentiellement rurales, les populations continuent à se converger vers la métropole dakaroise qui devient de plus en plus exposée aux phénomènes négatifs de l'exode rural. En effet, les actions visant à fixer les populations rurales dans leur terroir se révèlent moins efficaces dans la mesure où elles ne touchent pas véritablement les vrais problèmes auxquels sont confrontées ces populations, lesquels problèmes peuvent se résumer essentiellement à la mise en œuvre d'actions décisives d'accroissement considérable des revenus de ces individus. L'absence d'actions décisives a accru les flux migratoires en direction de la Capitale dont les conditions de vie se précarisent de plus en plus.

Ces populations migratoires, une fois arrivées à Dakar, se réfugient dans les zones périphériques et connaissent des difficultés pour s'insérer dans l'activité formelle. Elles créent par conséquent leur propre circuit à travers le secteur informel. Selon l'enquête 1-2-3 sur le secteur informel publiée en 2004, ce secteur polarise plus de 280 000 unités de production dont les emplois féminins sont à plus d'un titre plus précaires que ceux des hommes. Les résultats de cette enquête révèlent que le volume de travail est de 48,9 heures par semaine et dépasse largement la norme internationale de 40 heures. Néanmoins, les rémunérations sont très faibles et tournent en majorité autour de 23 000FCFA par mois. Les menaces de disparition qui pèsent sur ces unités sont certaines et posent le problème d'absence de visibilité. En conséquence, l'élan entrepreneurial est de ce fait freiné et l'accès au crédit devient très difficile. Leur manque d'organisation et leur caractère atomisé doublé d'un faible niveau de formation du personnel sont à la base de leur faible productivité.

Au terme de cette analyse des résultats des politiques et programmes, il apparaît que l'extrême pauvreté est essentiellement rurale et périurbaine. Elle frappe en grande partie des populations analphabètes qui n'ont pas la possibilité de se soigner correctement, de se nourrir décentement, de disposer d'un cadre de vie adéquat (mauvaise qualité de l'électricité, de l'eau, du logement, du transport, etc.). Le manque d'un secteur privé dynamique et durable dans ces dites zones constitue un véritable obstacle au renversement de situation.

II.3 CONTRAINTES MAJEURES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

A partir de l'analyse de la situation de référence, il peut être retenu les contraintes les plus déterminantes qui bloquent le développement harmonieux du secteur privé en milieu rural et périurbain. Ces contraintes sont multiples et gravitent autour des conditions difficiles de développement des PME, de la faible valorisation de l'artisanat et de l'absence des conditions de base du développement d'un secteur privé dans ces zones. D'une manière générale, le secteur privé que ça soit en milieu urbain ou rural a besoin pour son développement d'un marché. Plusieurs critères sont à la base de la prise de décisions d'un privé de s'installer dans une zone donnée. L'attractivité en constitue un élément essentiel. Malheureusement, au Sénégal, elle fait défaut dans les zones périurbaines et rurales, et pour plusieurs raisons dont la forte concentration des investissements publics en milieu urbain au détriment des autres zones. En effet, cette forte concentration a un double méfait : la fragilité des bases à long terme du développement et la faiblesse des capacités des acteurs de développement dans les zones périurbaines et rurales.

a) *La forte concentration des dépenses publiques ne favorise pas le développement du secteur privé en milieu rural...*

L'analyse de la structure des dépenses publiques révèle que l'Etat consacre l'essentiel de ses interventions en zones urbaines. En effet, la part du fonds d'équipement des collectivités locales dans le budget consolidé d'investissement est très négligeable. Cette inéquité dans l'affectation des ressources publiques constitue un véritable obstacle pour la promotion du secteur privé dans ces dites zones (voir tableau de répartition des dépenses publiques entre zones rurales et zones urbaines).

Les problèmes d'allocation des ressources publiques ont des conséquences multiples qui se manifestent dans le domaine des secteurs d'appui à la production : les transports, l'énergie, les télécommunications et surtout la finance.

Dans le domaine du transport rural, on note une absence d'une stratégie nationale clairement définie et une politique à l'instar des autres secteurs. Le développement des moyens de transport en zones rurales n'a pas fait l'objet d'une attention particulière alors qu'une stratégie appropriée aurait permis un gain de compétitivité et favorisé l'acheminement des productions agricoles. Le désenclavement des zones rurales constitue donc un problème sans la résolution duquel la mise en place des autres infrastructures d'appui reste très difficile. Toutefois des efforts sont actuellement fournis par le Gouvernement pour désenclaver les zones rurales dans le cadre du PST II.

b) *La fragilité des bases à long terme du développement rural : un facteur dissuasif à l'initiative privée...*

La fragilité à long terme du développement rural est consécutif à l'absence de cadre réglementaire attractif lié essentiellement à l'inexistence des infrastructures adéquates (état défectueux des routes, électrification et téléphonie rurale encore faible). Cela pose par conséquent un manque de compétitivité des PME installées dans ces zones à cause surtout des surcoûts et du désenclavement. A cela s'ajoute la vétusté du parc automobile qui rend fragile les secteurs d'activités porteurs de croissance tels que les BTP, le tourisme.

Dans l'hypothèse que l'artisanat est le secteur prioritaire pour la diversification des revenus ruraux, il importe de pouvoir localiser les zones qui présentent le plus de potentialités dans ce domaine. L'analyse géographique des potentialités et des contraintes des zones rurales en matières d'artisanat permet de subdiviser le territoire en cinq grandes zones :

- la zone *nord* (Saint Louis, Matam et Louga) qui dispose de la quasi totalité des corps de métiers. Seulement les artisans restent confrontés à un problème de formation de qualité, d'écoulement de leurs produits et d'équipements ;
- la zone *ouest* (Dakar et Thiès) dont les atouts se focalisent dans l'existence d'une demande importante, l'opportunité d'exploiter la sous-traitance. Toutefois, elle rencontre surtout des problèmes de disponibilité d'espace et d'accès au crédit ;
- la zone *centre* (Diourbel, Kaolack et Fatick) qui se caractérise par le dynamisme des groupements artisanaux et la disponibilité du potentiel en matières premières. Elle souffre par contre d'une insuffisance notoire de professionnalisme des acteurs ;
- la zone *sud* (Ziguinchor et Kolda) qui dispose d'énormes ressources ligneuses et d'une demande potentielle constituée de touristes. Mais, l'obstacle majeur est

l'insécurité prévalente, la défectuosité des voies de communication et le difficile accès au crédit

- la zone (Tambacounda) qui a de réelles potentialités en ressources minières et ligneuses. Par contre, elle souffre de la cherté des intrants, de son enclavement et de l'accès difficile aux crédits.

La faible visibilité des PME en zones défavorisées surtout rurales et périurbaines résulte essentiellement de l'absence d'une politique des PME tenant compte des spécificités de ces zones. Certes, la Charte des PME peut constituer une référence en la matière, mais son application tarde à se concrétiser et surtout elle ne constitue pas un levier dissuasif d'installation des PME dans la métropole dakaroise. En plus de cette question soulevée, le problème fondamental qui se pose aux PME et à l'ensemble des entreprises sénégalaises reste leur faible compétitivité. Cela se manifeste par le faible développement de la sous traitance qui trouve son origine par le manque de cadre formel et le manque de synergie entre les PME et les grandes entreprises aussi bien au niveau national et, régional et international. A l'opposé des PME rurales de certains pays développés qui sont assimilés à des PME de dimension mondiales, celles du Sénégal se caractérisent par leur manque de technologie qui porte atteinte à la qualité de leur produit et pose par conséquent la problématique de leur pérennisation. Dès lors, elles deviennent moins attractives et souffrent par conséquent des problèmes d'accès aux crédits.

Par ailleurs, si les PME éprouvent d'énormes difficultés pour se développer en milieu rural et périurbain cela résulte des conditions précaires d'existence de l'artisanat dans ces dites zones. Parmi ces conditions draconiennes, les plus remarquables peuvent être résumées à travers les points ci-dessous :

- vulnérabilité des artisans (absence de système de protection sociale);
- système d'informations non performant (absence de statistiques fiables) ;
- faible niveau d'organisation des artisans au niveau rural (absence de structures locales fonctionnelles comme les Chambres de métiers à l'échelle) ;
- manque de programme pour la promotion des jeunes entrepreneurs surtout concernant les femmes en milieu rural ;
- faibles capacités organisationnelles des acteurs du secteur ;
- niveau d'instruction des artisans est bas ;
- système d'apprentissage et de perfectionnement des artisans peu adapté ;
- faible promotion de l'artisanat intégré ;
- faible diffusion des technologies nouvelles

En plus de ces obstacles, il importe d'évoquer la mauvaise qualité des circuits de distribution des produits artisanaux liés essentiellement :

- aux problèmes de débouchés des produits pour l'accès aux marchés ;

- à la faible prise en compte de la dimension qualité dans la conception des produits et services artisanaux au difficile accès aux marchés publics ;
- à la non introduction des NTICs comme support de promotion des produits et services artisanaux ;
- à l'absence de circuits de distributions ramifiés et de normes de qualité dans le secteur

Les problèmes de l'accès et de la qualité des produits financiers demeurent toujours entiers en dépit des efforts considérables fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement. Ces problèmes tournent entre autres autour de :

- l'absence d'un système d'information et de sensibilisation sur les procédures de financement ;
- la faible implantation des bureaux d'études dans les zones rurales et périurbaines ;
- inexistence de fonds d'études de projets artisanaux décentralisés au niveau des chambres de métiers ;
- l'inexistence de systèmes financiers en milieu rural et périurbain ;
- l'absence de mesures incitatives ;

De cette analyse de la situation de référence, il ressort que les efforts actuels accomplis en matière de développement rural restent encore insuffisants pour éradiquer d'ici à 2015 l'extrême pauvreté. En effet, si les tendances actuelles se poursuivent, il est peu probable que les objectifs que le Sénégal s'est fixé avec la Communauté Internationale dans le cadre des OMD risquent de ne pas être atteints. Il urge dès lors de concevoir des politiques et programmes concrets qui viennent en appoint aux stratégies existantes (DSRP) dont leur mise en œuvre permettra de tirer une grande partie des couches défavorisées de l'extrême pauvreté.

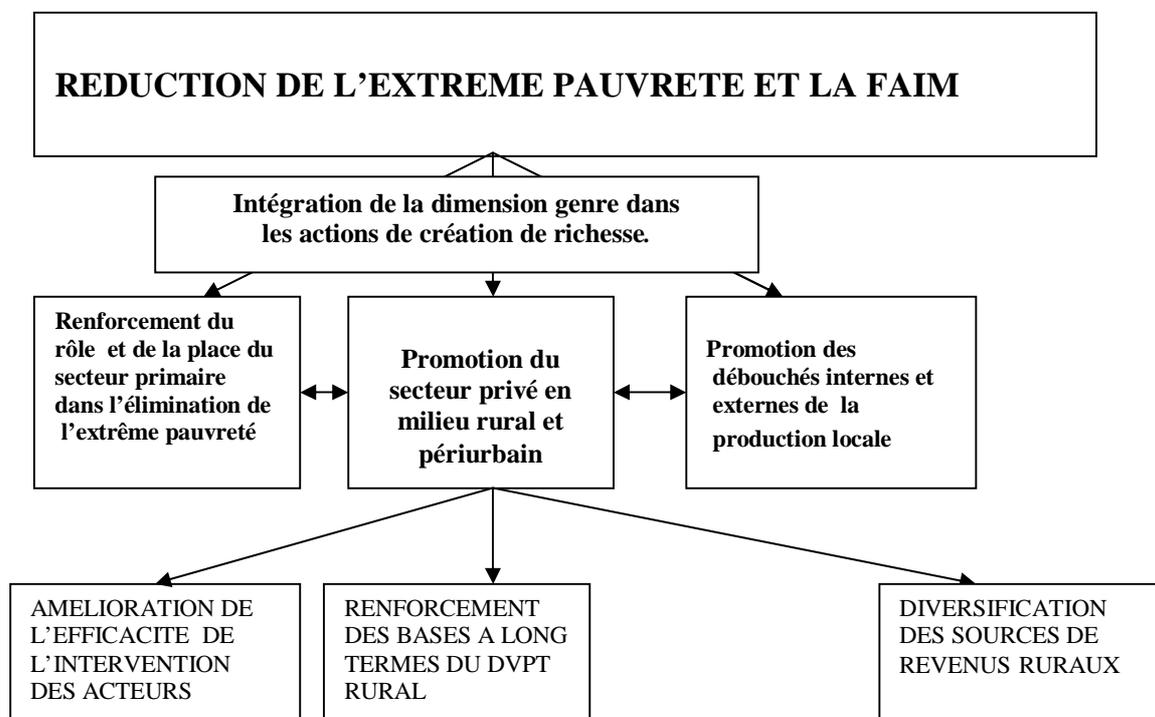
CHAPITRE 3 : OBJECTIFS SPECIFIQUES ET STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN EN VUE DE LA REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

III.1 POSITION DU PROBLEME :

L'analyse diagnostique qui précède a tenté dans la mesure du possible d'identifier les actions jusqu'ici menées dans le domaine de la promotion du secteur privé dans les zones vulnérables essentiellement rurales et les résultats positifs ou négatifs qui découlent de ces actions. C'est ainsi, qu'il est retenu que des efforts non négligeables ont été accomplis par l'Etat avec l'appui de ses partenaires au développement. Toutefois, ces efforts restent encore insuffisants dans la mesure où le secteur privé dans ces zones vulnérables tarde encore à se développer à cause de la multiplicité des contraintes dont les plus importantes ont été identifiées.

L'identification de ces contraintes est le fondement de cette partie du document qui vise à promouvoir le secteur privé en milieux rural et périurbain à partir de la conversion des contraintes majeures en quatre axes stratégiques : l'amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs, le renforcement des bases à long terme du développement rural, la diversification des sources de revenus ruraux et le renforcement des capacités des populations.

Pour mieux camper le travail par rapport à d'autres qui concourent au même objectif global (réduction de l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015), un schéma dont les relations sont de type « causes à effets » est élaboré.



Ce schéma présente l'avantage à cause de son caractère visuel de donner une meilleure compréhension des objectifs spécifiques à atteindre pour réaliser l'objectif unique de cette

étude « Promotion du secteur privé en milieux rural et périurbain » qui est un sous objectif de l'objectif global « Réduction de l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 ». De l'analyse de ce schéma et de la hiérarchisation des objectifs, il ressort que les trois objectifs spécifiques identifiés sont **compatibles dépendants** par rapport à l'objectif unique de promotion du secteur privé. En d'autres termes, la réalisation de l'un sans l'autre ne permet de d'atteindre l'objectif unique. Cette précision est importante dans la mesure où, il est regrettable de constater que l'échec de plusieurs programmes de développement est en grande partie lié à la non prise en compte totale de toutes les composantes au cours de la mise en œuvre pour des raisons de budget et/ou de négligence.

Ces trois objectifs spécifiques ou axes stratégiques découlent de l'étude diagnostique mais s'inspirent aussi de l'actuelle Stratégie Nationale du Développement du Secteur Privé. C'est ainsi, que les trois axes stratégiques de la SNDSP ont été retenus dans le cadre de cette étude mais en renforçant le contenu secteur privé rural qui n'était pas visible. Il s'agit de :

- l'amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs en milieu rural. Il importe de remarquer qu'à la différence de la SNDSP qui met uniquement l'accent sur l'Etat cette étude élargit le champ de l'étude en interpellant tous les acteurs (et l'Etat, et les bailleurs, et les populations surtout émigrées, etc.)
- du renforcement des bases du développement rural ;
- et de la diversification des sources des revenus ruraux

Conscient de la forte vulnérabilité des zones rurales à cause de leur forte dépendance aux revenus agricoles très incertains et assujettis à beaucoup d'aléas (marchés mondiaux, faible pluviométrie, etc.), cette étude a intégré un objectif stratégique fondamental, la diversification des sources de revenus ruraux.

Il est à remarquer que le périurbain est relativement marginal dans l'exposé des motifs qui expliquent le choix des objectifs spécifiques. Cela résulte de l'idée de base selon laquelle le milieu périurbain est difficilement saisissable à cause de la démographie galopante autour des grandes villes telles que Dakar, Thiès, Kaolack.

Il est également important de souligner que les objectifs retenus dans le cadre de cette étude visent à compléter ceux qui sont déjà retenus dans le cadre du DSRP en essayant de s'appesantir sur ces certains aspects tels que la dimension genre, la complémentarité des actions des bailleurs, la diversification des revenus ruraux, la discrimination positive en faveur des activités génératrices de revenus à l'instar des secteurs sociaux de base et sur leur mécanisme de financement (éducation santé, assainissement), etc.

III.2 DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET DES STRATEGIES POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

III.2.1 Objectif spécifique: Amélioration de l'efficacité de l'intervention des acteurs

Le milieu rural est le théâtre des interventions de plusieurs acteurs au développement. Cependant, ces interventions, multiples soient elles, sont parfois inefficaces. Cette inefficacité

peut être intrinsèque à l'acteur intervenant et/ou au manque de coordination entre les différents acteurs. Les stratégies retenues pour corriger cette inefficacité repose sur :

- la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté en milieu rural;
- l'harmonisation des interventions des bailleurs;
- le renforcement des ressources des Communautés rurales;

a) la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté

Il faut signaler que l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté est un atout majeur pour le développement du secteur privé. En milieu rural, la mise en place de ce cadre adapté devrait d'abord passer par le renforcement des capacités des communautés rurales que sont les autorités locales. Pour cela, les actions stratégiques préconisées se reposent sur la réforme du fonds d'équipement des collectivités locales de manière (i) à permettre aux communautés rurales de répondre à leurs besoins d'investissements, (ii) à concentrer une bonne part de leurs investissements aux activités génératrices de revenus, (iii) à créer un système de compétition entre les différentes communautés rurales dans l'allocation des ressources, (iv) à permettre aux communautés rurales de disposer d'un système de programmation pluriannuel de leurs budgets en référence aux plans locaux de développement.

La programmation pluriannuelle peut être rendue facile par la contractualisation des concours financiers de l'Etat par une programmation tri annuelle du FECL, laquelle programmation rendrait compatible avec les Plans locaux de développement. Ceci pourrait se faire facilement avec le système du cadre des dépenses publiques à moyen terme en cours de mise en place par l'Etat dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de ses dépenses. Les collectivités locales auront dès lors la possibilité de faire une programmation budgétaire efficace et par conséquent prendre des décisions mûries en matières d'investissements.

Ensuite, pour être conforme avec l'esprit de l'initiative privée dans un contexte libéral, il importe d'alléger considérablement les procédures administratives et réglementaires pour alléger les conditions de création de micro entreprises rurales mais surtout d'exercice en (i) éliminant les tracasseries administratives et en (ii) mettant en place un système de taxes rurales allégé et adapté.

L'accès pour tous aux infrastructures et à l'information est une condition sine qua none pour une réelle prise en compte des aspirations de groupes vulnérables dans le cadre de la promotion du secteur privé en milieu rural. C'est ainsi qu'il est indispensable, dans le cadre de ces OMD, que les chances d'accès aux infrastructures et à l'information soient égales pour tous. Pour cela, il nécessite d'appliquer les normes internationales de construction de bâtiments publics et de diffusion de l'information en mettant en place des supports adaptés aux handicapés physiques.

b) L'harmonisation des interventions des bailleurs

Les interventions des bailleurs de fonds méritent d'être harmonisées compte tenu de leur multiplicité de leur procédure en milieu rural. L'harmonisation des procédures permettra d'éliminer disparités introduites par les partenaires au développement dans les taux de contrepartie exigés. Deux actions stratégiques sont identifiées à ce niveau. Il s'agit de : (i) la généralisation de l'appui budgétaire par l'ensemble des bailleurs de fonds et (ii) la complémentarité de leur actions pour l'atteinte des OMD. L'appui budgétaire généralisé

permettra de régler les problèmes liés aux procédures de décaissements des bailleurs alors que la complémentarité permettra aux bailleurs de se concerter davantage pour éviter les doubles emplois.

c) le renforcement des ressources des Communautés rurales

Il est admis que les Collectivités locales en général et les communautés rurales en particulier ne disposent pas assez de ressources pour faire face aux actions de développement de leur terroir. Des études sont en cours pour réviser le Fonds Equipement des Collectivités Locales et le fonds de dotation de décentralisation pour les rendre plus adaptés à la réalité du moment. Dans le cadre de la promotion du secteur privé en milieu rural, les communautés rurales devraient jouer un rôle de premier plan. C'est ainsi, il est judicieux que la nouvelle version du FECL affecté à ces communautés rurales prenne nettement en compte les activités génératrices de revenus. Dès lors l'action stratégique à préconiser consiste à, (i) créer un guichet « Activités Génératrices de Revenus » dans le fonds d'équipement des communautés rurales, (ii) accroître la part des communautés rurales dans le FECL et le FDD. L'objectif visé à travers ces actions stratégiques est de :

- Permettre aux communautés rurales de faire face aux engagements pris sur les différents projets d'appui à la décentralisation. Il s'agit pour les communautés rurales, à travers le FECL, de respecter et d'augmenter leur engagement sur les contreparties dans les projets/programmes financés par les bailleurs. Ainsi, les communautés rurales pourront accroître significativement la réalisation des activités inscrites dans les Plans Locaux de Développement.
- Augmenter l'enveloppe FDD des communautés rurales et rationaliser les critères d'allocation dans la mesure où les communautés rurales ne sont pas à mesure de satisfaire tous les domaines de compétence transférés compte tenu de l'importance de la demande sociale rurale. Cette augmentation devrait être suivie d'une allocation efficace à partir d'instruments concrets basés sur la connaissance des coûts unitaires du secteur, la spécificité de la localité.

En plus de l'augmentation du FECL et du FDD, la coopération décentralisée peut constituer une autre à exploiter pour le financement des interventions des communautés rurales. Jusqu'ici, les actions retenues dans ce domaine restent concentrées au niveau des communes alors que les communautés rurales présentent des atouts certains encore inexploités.

Egalement, à l'image de l'ADM, les communautés rurales peuvent disposer d'une agence de développement qui va participer à la diversification de leurs sources de ressources. Cela suppose cependant que les communautés rurales disposent d'une bonne capacité de remboursement. Dès lors, il importerait de mettre en place un système de taxe rurale incitative en faveur du secteur privé pour qu'elles puissent accroître leurs ressources et rembourser leur emprunt.

III.2 2 Renforcement à long terme des bases du développement rural

Les conditions de base de développement du secteur privé dans une zone donnée reposent essentiellement sur le développement des infrastructures nécessairement au développement de la production, des circuits de commercialisation et d'appui à la production. Or les zones

vulnérables périurbaines et surtout rurales, comme c'est évoqué dans le diagnostic se caractérisent par un enclavement du fait de l'état défectueux des circuits de communication et dans une moindre mesure de télécommunication. Les stratégies retenues pour éradiquer ces contraintes sont axées sur : le développement du transport rural, de l'électrification rurale, de la téléphonie rurale, des technologies de l'information et de la communication, des infrastructures de marchés, du cadre de vie (accès à l'eau, assainissement, logement), etc.

a) Renforcement du volet transport rural dans le programme PST 2: une stratégie efficace de désenclavement du milieu rural

La solution de rupture pour le désenclavement des zones rurales pourrait être le renforcement du volet transport rural par la mise en place d'un sous projet national de développement du transport rural. Certes, il existe actuellement des actions ça et là pour le développement en faveur du transport rural mais elles demeurent éparpillées à cause de la multiplicité des structures responsables (PNIR, AGETIP, AATR, PST 2, etc). Ce vaste programme permettra de disposer d'une visibilité claire du secteur de transport rural qui pourrait se limiter au transport routier de manière à obtenir d'ici à 2015 un objectif de 70% des routes des communautés rurales bitumées et 100% des pistes de productions villageoises tracées.

b) L'électrification rurale : le catalyseur de l'implantation de l'attractivité du milieu rural

Pour rendre attractive le secteur privé dans les zones rurales, l'électrification constitue l'élément catalyseur. En effet, le développement de certaines activités économiques ne peut se faire que dans les zones électrifiées. L'électricité ne constitue plus un moyen de luxe pour les ménages ruraux mais un facteur de production comme la terre et les engrais. Avec l'existence de l'ASER, des efforts considérables sont fournis. La question actuelle est la généralisation du programme à toutes les communautés rurales et la fourniture permanente des services de qualité de manière à disposer un taux de desserte de 20% des communautés rurales d'ici de toutes les communautés rurales.

c) La téléphonie rurale : Un outil efficace pour la rapidité des transaction du secteur privé rural

La téléphonie rurale constitue actuellement l'un des secteurs qui connaissent un essor fulgurant dans la mesure où les objectifs fixés sont souvent largement atteints. Cela est rendu possible par la convention de partenariat signée par la SONATEL et l'Etat du Sénégal. Elle constitue l'un des facteurs de production les plus déterminants pour le développement du système productif rural. Compte tenu de son importance, des efforts devraient être consentis pour abaisser les coûts afin de permettre au secteur privé rural d'en bénéficier davantage dans le cadre de leurs activités. Il est raisonnable d'attendre un objectif de taux de desserte de 20% des villages sénégalais d'ici à 2015.

d) Les technologies de l'information et de la communication : des vecteurs de modernisation du milieu rural

Les TICs constituent de véritables vecteurs de modernisation du milieu rural et de réduire le déficit d'informations dont sont souvent confrontées les populations rurales. La vulgarisation des services internet, fax, etc, pourrait permettre au secteur privé rural d'être au même niveau d'informations que son homologue concurrent d'un autre pays, sur le comportement du marché international sur certains produits de base par exemple. Toutefois, cela demande des prédispositions pour pouvoir lire et écrire d'où la nécessité d'accompagner ces stratégies par l'éducation, la formation et l'alphabétisation.

e) La création de grands pôles d'attraction commerciaux ruraux : une nécessité pour l'écllosion d'un secteur privé dynamique en milieu rural et périurbain

Compte tenu de la faible présence des infrastructures de marché dans les zones rurales, les actions stratégiques à mener pour résorber ce déficit devraient être axées sur (i) la création de marchés modernes dans chaque communauté rurale tout en tenant compte des potentialités spécifiques à chaque zone, (ii) la dynamisation de ces marchés par l'organisation des foires nationales ou internationales hebdomadaires, semestrielles ou annuelles. Les pôles d'attraction commerciaux seront des sites implantés en milieu rural en fonction de la potentialité de la zone. A la différence des marchés hebdomadaires actuels qui sont moins organisés, ces pôles seront dotés d'équipements modernes et reliés par des routes de manière à les rendre plus accessibles. De plus, des campements seront construits pour améliorer les conditions de séjour des participants.

Il faut insister qu'il ne s'agisse pas de grandes infrastructures qui demandent de gros investissements à l'image des centres commerciaux qui se développent présentement dans la capitale. Il s'agit tout simplement de mettre en place des matériaux simples et solides à moindres coûts.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'Etat peut construire ces infrastructures et ensuite les donner au privé sous forme de location vente. L'entretien et le maintien de ces infrastructures seront confiés à de petites entreprises locales de prestation de service. Le financement de ces infrastructures pourra être assuré par l'Etat, les partenaires au développement, le secteur privé et les collectivités locales à travers le guichet « Activités Génératrices de Revenus ». Pour prendre en compte la dimension genre, un système de quotas devrait être mis en place pour permettre aux personnes vulnérables (jeunes filles et handicapés) de bénéficier le plus de ces infrastructures. Cela permettra ainsi de freiner l'exode rural des jeunes filles villageoises vers les zones urbaines pour la recherche d'emplois précaires ou de faire la mendicité. Toutefois, il importe d'accompagner la création de ces pôles d'attraction par une formation adaptée dans les métiers d'artisanat de production, d'art et de services.

Compte tenu du nombre assez élevé de communautés rurales par rapport à la disponibilité des ressources (principe de la rareté des ressources), l'approche adoptée pour l'implantation de ces pôles repose sur l'approche par zone. Comme c'est décrit dans l'analyse de l'état des lieux, quatre zones peuvent être identifiées compte tenu des potentialités de chacune. Chaque zone va abriter un pôle de manière à constituer un lieu de convergence des communautés rurales environnantes. Ce découpage, en plus des économies de ressources, présente l'avantage de favoriser les échanges inter communautés rurales et de susciter un développement des activités à la base.

f) Amélioration du cadre de vie en zones rurales et périurbaines

Un cadre de vie adéquat en zones rurales et périurbaines est inéluctablement une source d'attraction du secteur privé dans ces zones. Compte tenu des conditions d'exercice difficiles en milieu urbain, certains promoteurs privés gagneraient à s'implanter en zones rurales de manière à minimiser ou éliminer certains surcoûts de productions (loyer, main d'œuvre). Toutefois, des préalables devraient être satisfaits. Un bon cadre de vie peut en être une source de motivation. Pour réaliser cet objectif, l'Etat en partenariat avec les bailleurs de fonds pourra (i) développer l'habitat rural en mettant en place des logements modestes avec des matériaux à moindres coûts relativement accessibles aux populations rurales (ii) mettre en

place un programme national d'assainissement rural qui touche au moins toutes les communautés rurales, et (ii) élargir les programmes de branchements sociaux en eau de robinet à toutes les communautés rurales. Compte tenu de la faiblesse des moyens des communautés rurales, un effort devrait être fourni par l'Etat pour aménager certaines zones rurales très convoitises pour faciliter l'implantation de certains opérateurs privés. Il importe de souligner que ce plan de rénovation rurale de l'habitat devrait être cadré dans un plan local d'aménagement dont le respect permet d'organiser l'occupation spatiale afin de préserver l'environnement.

III.2.3 Diversification des sources des revenus ruraux

La diversification des sources de revenus ruraux passe par (i) le renforcement des capacités des acteurs ruraux, (ii) le renforcement des activités de transformations des produits agricoles, (iii) la promotion de l'artisanat rural par la mise en place d'un système de crédit rural adapté, (iv) le développement des activités minières, (v) la promotion des activités de services.

a) Renforcement des capacités des acteurs ruraux

Le renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux est fondamental pour la promotion du secteur privé en zones rurales. A cet effet, l'Etat devra renforcer les actions entreprises en matière d'alphabétisation des adultes en adjoignant dans les programmes d'alphabétisation des modules de formation accès sur l'entrepreneuriat, les techniques de management, de négociations et de marketing. Un accent particulier devrait être réservé aux techniques de transformation des produits primaires (agriculture, élevage, pêche, forêt) et à l'artisanat qui constitue un véritable levier de diversification des revenus ruraux. Pour assurer une gestion des ressources, un première vague d'acteurs seront formés dans chaque communauté rurale pour la permettre ensuite de former la seconde qui assurera à son tour la formation de la troisième ainsi de suite. Il s'agit donc de développer un système de relais de formation des formateurs pour atteindre tous les cibles.

A cet effet, les communautés rurales devraient être dotées de centre de formations polyvalentes qui privilégient les langues nationales comme moyen d'enseignement. Pour ce qui est de la transformation des produits agricoles alimentaires, l'expertise des centres de recherche tels que l'Institut de Technologies Alimentaires devrait être mise à profit pour surtout permettre la prise en compte de la dimension qualité. Les spécialités artisanales devraient être mieux prises en compte pour donner plus de chance aux handicapés, aux femmes et aux jeunes.

Ces centres de formation devront être dotés d'équipements modernes de manière à susciter un esprit de créativité chez les acteurs ruraux. Pour susciter la complémentarité entre les communautés rurales de mêmes zones permettre l'éclosion de l'esprit de l'initiative privée en zones rurales et périurbaines en proposant aux acteurs des formations adéquates qui répondent aux exigences de leurs métiers ou de leurs activités surtout dans les domaines de management, de leadership, ou de technique de gestion, etc. Pour susciter la complémentarité entre les communautés rurales, ces centres seront abrités dans des zones qui ne disposent pas de pôle d'attraction commercial sus décrit.

b) l'artisanat rural : le socle de la diversification des revenus ruraux et le vecteur efficace de l'intégration de la dimension genre

L'artisanat présente beaucoup d'atouts dans une perspective de prendre en compte la dimension genre dans le cadre de la promotion du secteur privé. Son premier atout repose sur sa diversité (plus de 300 types de produits et de services offerts). Le second est son accessibilité car il présente moins de barrière à l'entrée. Un troisième facteur est sa flexibilité et sa capacité à s'adapter aux crises économiques conjoncturelles et mêmes structurelles dans certaines conditions. Un quatrième facteur non moins capital, il constitue un des piliers de l'industrie, des secteurs tertiaire et quaternaire. Dès lors, compte tenu de son importance capitale pour le développement du pays, il doit être placé au premier plan dans la stratégie de développement du secteur privé surtout en milieu rural.

L'option retenue pour la mise en œuvre de ce programme est le renforcement de l'Agence de Promotion le Développement de l'Artisanat (APDA). Ce renforcement consistera à étendre sa mission à l'artisanat rural de manière à articuler les trois programmes retenus dans le cadre de son plan d'actions prioritaires 2004-2008 aux objectifs de réduction de l'extrême pauvreté d'ici 2015. L'articulation va consister à mettre l'accent sur l'artisanat rural. En guise de rappel, ces trois programmes s'articulent autour des thèmes suivants : le renforcement des organisations des compétences et de la communication des artisans (PROCCA) ; l'appui à l'entrepreneuriat en milieu artisanal et les études et évaluations.

Pour diversifier les revenus ruraux, l'option indiquée dans cette étude est la mise en place d'un programme national de promotion des activités génératrices de revenus ruraux axées sur l'artisanat (PNPAGRR). En effet, l'analyse diagnostique a révélé que malgré l'importance des activités tirées des produits primaires surtout agricoles dans les activités génératrices de revenus en milieu rural, les populations restent toujours vulnérables. Donc, l'artisanat peut réduire considérablement la forte dépendance du milieu rural aux produits agricoles et participer par conséquent à l'éradication de l'extrême pauvreté. Toutefois, un volet non moins important sera réservé aux activités de transformation de produits agricoles et miniers. Ce programme vise aussi à promouvoir et soutenir des initiatives fondées sur le secteur privé dans les zones rurales dans le domaine des activités génératrices de revenus surtout artisanales.

Le programme aidera le secteur privé à acquérir les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités et crée également un environnement propice au développement des services pour les entrepreneurs et opérateurs ruraux. Pour marquer la différence par rapport aux programmes (AFDS, PNIR, PLCP/BAD/FAD/FND et PELCP/PNUD) qui disposent d'une composante relativement faible pour la promotion des AGR en milieu rural, ce programme sera uniquement accès sur ces activités génératrices de revenus pour réduire considérablement la forte dépendance des populations rurales vis-à-vis de l'agriculture. Pour éviter un doublon par rapport aux actions de l'APDA, une convention de partenariat pourra se tisser entre les deux structures de manière à ce que l'APDA se charge des études et le PNGARR assure les exécutions.

Le programme repose sur l'idée selon laquelle si chaque chef de ménage travaille dans une MPER, le ménage en question sera sorti de l'extrême pauvreté. Donc il constitue un véritable instrument de création de richesse à partir de la création d'emplois. Ce programme pourra capitaliser les expériences tirées des projets PROMER, PAPES, PDER et du Projet de plateforme multifonctionnelle. En d'autres termes, ce programme va promouvoir la création de Petites et Moyennes Entreprises Rurales (MPER) en finançant des activités génératrices de revenus. A cet effet, il sera d'abord d'une ligne de crédit qui permettra de financer les artisans ruraux à des taux bonifiés. Il peut être également institué une ligne de crédit pour le

financement des activités artisanales génératrices de revenus pour servir de garantir aux acteurs vulnérables. Cette ligne pourra être alimenté par :

- les ressources de l'Etat : Il s'agit à l'image des secteurs de l'éducation et de la santé d'instituer une norme minimale de ressources du budget à affecter aux activités génératrices de revenus ruraux. Certes, le contexte actuel de privatisation à outrance n'est pas compatible avec l'immixtion de l'Etat dans la sphère économique, mais il s'agit ici des activités à faibles revenus dont l'appui public peut être perçu comme des filets de sécurité sociale ;
- les communautés rurales à partir de leurs ressources propres ;
- les partenaires extérieurs au développement dès lors que la Communauté internationale, au cours de la Conférence de Monterrey (mars 2002), ont demandé de faire un plaidoyer en faveur de la réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015 à travers la création d'un «fonds mondial de solidarité et de promotion du développement humain et social »;
- la future Banque Régionale de Solidarité qui est en cours de mise en place dans la mesure où le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (Burkina septembre 2004) auxquels ont participé tous les Etats de l'UEMOA, a permis pour ses derniers de placer l'emploi au cœur des stratégies de réduction de l'extrême pauvreté;

Les estimations faites font état de 5000 PMER créées par an soit au moins 100 000 responsables de ménages employés par an d'ici 2015 avec une hypothèse de 20 employés par MPER. Au total, ce fonds devrait être en moyenne à un niveau annuel de 10 milliards. Ces fonds vont surtout financer les jeunes, les femmes et les personnes handicapées de manière à prendre l'aspect genre sur toute sa dimension. Ainsi, les autres programmes spécifiques au secteur primaire (PNIR, PSAOP, etc.) pourront privilégier les hommes qui sont les plus grands détenteurs des terres pendant que la ligne de crédit cible les femmes et les jeunes de manière à diversifier les revenus d'un même ménage. Le mécanisme de financements des entrepreneurs ruraux va s'appuyer sur les systèmes de financement décentralisés de manière à ce que les taux de remboursements soient bonifiés.

c) Le secteur des mines : Une autre source de diversification des revenus ruraux

Le secteur des mines peut jouer un rôle considérable dans la stratégie de diversification des revenus des ruraux. Les stratégies à mettre en place dans ce sens pourront porter sur (i) la conception d'une législation minière suffisamment attractive et la promotion d'une politique minière favorisant un développement durable, (ii) l'émergence d'activités artisanales et semi-industrielles dans le secteur par le renforcement du fonds de développement minier et géologique , par l'appui technique et financier aux orpaillages, et la mise en place d'un fonds de promotion du secteur minier et de la petite mine. Les autres stratégies à mettre en place peuvent se reposer sur la valorisation des petits et moyens gisements, la recherche de

débouchés aux substances à faible valeur ajoutée, la formation des artisans miniers aux technologies d'exploitation et de valorisation des ressources minières.

d) *Promotion des activités de services en zones rurales*

Les activités de service constituent également des sources de revenus considérables pour les acteurs ruraux. Il s'agit ainsi d'assurer (i) la promotion des technologies de l'information et de la communication en zones rurales, (ii) la création d'établissements d'enseignement privé, (iii) l'implantation de structures sanitaires privées en milieu rural (pharmacies) et (iv) le développement des structures privées de promotion culturelle et sportive.

e) *Renforcement des activités touristiques en zones rurales à travers la promotion du tourisme intégré*

Les activités touristiques constituent de véritables leviers de création de revenus dans les zones d'implantation. L'option stratégique souhaitée est la promotion du tourisme intégré qui est un outil plus adapté en zones rurales.

CHAPITRE 4 : ELABORATION DES PLANS D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN POUR REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

Axe stratégique n°1 : Améliorer l'efficacité de l'intervention des acteurs

LIGNES D' ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUTS (en milliards cfa)				
				TOTAL	2006	2007	2008	
Cadre institutionnel et réglementaire adapté	Le FECL est révisé de manière à répondre besoins d'investissements des communautés rurales	Réviser les textes régissant le Fonds d'Equipe ment des Collectivités Locales	Le décret réformant le FECL est signé et appliqué					
	Les communautés rurales ne sont pas lésées par les communes et les régions dans l'allocation des ressources de l'Etat	Augmenter la part des fonds alloués aux communautés rurales dans le FECL et le FDD	La part des communautés rurales dans le FECL et le FDD est considérablement augmenté					
	Le budget des collectivités locales est pluriannuel		Adopter le cadre des dépenses à moyen terme comme instrument de planification du budget de l'Etat	Le CDMT est mis en œuvre	0,1*	0,05	0,05	
				Le FDDR et le FECR sont compatibles avec les plans locaux de développement				
			Fixer les critères d'allocation des ressources des FDD	Les critères d'allocation des ressources des Fonds de dotation sont fixés				
			Promouvoir les investissements au niveau local	Les financements sont augmentés				
	Les procédures de mise en place des entreprises sont allégées		Inciter la création d'entreprises en milieu rural	Le nombre d'entreprises créés annuellement a augmenté				
			Assouplir considérablement le cadre réglementaire et fiscal	Les tracasseries administratives en milieu rural sont éliminées				

	Les chances d'accès aux infrastructures et à l'information sont données aux handicapés	Appliquer les normes de construction et d'accès à l'information à tous	Les normes sont respectées				
Harmonisation des actions des bailleurs	La multiplicité des procédures des bailleurs est éliminée	Généraliser l'appui budgétaire (ciblé ou non ciblé)	Tous les bailleurs de fonds adoptent l'appui budgétaire				
	Les interventions des bailleurs sont complémentaires pour l'atteinte des OMD	Mettre en place un cadre harmonisé d'interventions des bailleurs	Le cadre harmonisé existe				
Renforcement des ressources des Communautés rurales	Les activités génératrices de revenus sont bien prises en compte dans le FECL des communautés rurales	Mettre en place un guichet destiné aux activités génératrices de revenus dans le FECL des communautés rurales	Le guichet est mis en place				
	Meilleur accès des communautés rurales aux opportunités de la coopération décentralisée	Exploiter tous les canaux de partenariat avec l'extérieur	Les communautés rurales établissent des rapports de partenariat avec l'extérieur				
Efficacité dans l'allocation des ressources en milieu rural	Les ressources affectées aux zones rurales sont gérées de manières rigoureuses et transparentes	Renforcer la bonne gouvernance locale	Un observatoire des communautés rurales est mis en place	1	0,5	0,25	0,25
		Assurer la participation des groupes vulnérables à la gestion des ressources	Les groupes vulnérables sont représentés dans les comités de gestion				
		Instaurer un système de compétition dans l'allocation des ressources	Les communautés rurales qui consacrent au moins 75% de leur budget aux investissements sont prioritaires dans l'allocation des ressources du FECL				

* : BUDGET DE FORMATION EN CDMT

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN POUR REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

Axe stratégique n°2 : Renforcement à long terme des bases du développement rural

LIGNES D' ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUTS (en milliards CFA)			
				TOTAL	2006	2007	2008
Développement du transport rural	Le réseau routier rural est favorable à l'activité économique	Mettre en place un vaste Projet National de Transport Routier Rural de manière à rendre visible le volet transport rural dans le PST 2	Le réseau routier rural est densifié	50	10	10	10
		Assurer un développement harmonieux du réseau routier rural	Tous les villages sont au moins reliés à leurs communautés rurales par des pistes de qualité chaque communauté rurale est reliée au pôle d'attraction qui lui est plus proche				
		Assurer une bonne conservation du réseau routier rural	Plus de 20% du réseau routier rural est de qualité	20	5	5	5
			le fonds routier est augmenté sensiblement et au moins 20% du fonds est affecté au volet transport rural	30	3	3	3
		Pérenniser le PST 2	Le PST 2 est prolongé jusqu'en 2015				
Accélérer le processus de l'électrification rurale	Généralisation de l'électrification rurale à tous les chefs lieux de communautés rurales	Renforcer les moyens de l'ASER	la capacité financière de l'ASER est augmentée et bonne	500	20	20	20
		Renforcer les capacités techniques de la SENELEC	70% des villages sont électrifiés en 2015				

Développement de la téléphonie rurale	Le processus actuel de la téléphonie rurale est renforcé	Renforcer les acquis actuels du partenariat entre l'Etat et les opérateurs	Le taux de desserte des villages est de 20%	85	8,5	8,5	8,5
		Accroître sensiblement le nombre de télécentres privés	Le nombre annuel de télécentres créés				
Réduire le fossé numérique entre les milieux urbain et rural	Les TICs sont massivement utilisées en zones rurales	Vulgariser l'outil informatique	Nombre d'ordinateurs dans les zones rurales				
		Créer des cybercentres en nombre suffisant en zones rurales	Nombre annuel de cybercentres publics et privés créés				
Développement du marché en milieu rural	Des pôles d'attraction commerciaux sont construits en milieu rural	Créer des pôles ruraux d'attraction commerciaux modernes	5 pôles sont implantés dans les cinq zones nord, est, sud, ouest et centre	3	1	1	1
		Dynamiser ces pôles d'attraction	Nombre des foires nationales/internationales organisées	1	0,1	0,1	0,1
			La gestion de ces pôles est confiée au le secteur privé				
Amélioration du cadre de vie en milieu rural	L'habitat rural est amélioré	Construire des logements modestes très accessibles en zones rurales par l'Etat et les promoteurs privés	Nombre de logements de type modeste construits	10	1	1	1
	L'assainissement rural est renforcé	Mettre dans les villages un système d'assainissement adéquat et modeste	Nombre de ménages ruraux raccordés aux branchements sociaux en eau				
		Installer un système de gestion des déchets en milieu rural	Nombre de ménage disposant de fosses sceptiques				

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

Axe stratégique n°3 : Diversification des sources de revenus ruraux

LIGNES D' ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUTS			
				TOTAL	2006	2007	2008
Renforcement des capacités des acteurs ruraux	Les acteurs ruraux ont une bonne culture entrepreneuriale	Former les acteurs ruraux en leadership, en management, en marketing, en techniques de négociation à partir des langues nationales	5000 acteurs formés par an en langues nationales dans les domaines cités	1,7	0,17	0,17	0,17
		Privilégier la formation dans les métiers de l'artisanat à partir des langues nationales	le nombre d'artisans formés				
			5 centres ruraux de formations polyvalentes créés	0,4	0,4		
		Le secteur privé rural est mieux encadré	nombre de centre d'informations, d'appui conseils et d'orientation en matière de création d'entreprises créés				
Promotion des activités génératrices de revenus en milieu rural	L'artisanat est le socle de la diversification des sources de revenus des acteurs ruraux	Mettre en place un programme national spécifique au développement de l'artisanat	Au moins 100 000 responsables de ménages ruraux employés par an (dont 90% constitués de jeunes, de femmes et d'handicapés)	50	5	5	5
		Mettre en place une ligne de crédit de 10 milliards	Au moins, 5000 micro et petites entreprises rurales sont créées par an par le programme grâce à la mise en place d'une ligne de crédit				
	Les activités de transformation de produits primaires et miniers sont prises en compte	Renforcer les activités de transformation des produits primaires et miniers	Nombre d'AGR des produits primaires et miniers dans le village	10	2	2	2
	Les activités de services sont développées en milieu rural	Promouvoir les activités de service en milieu rural	Nombre d'activités de service dans un village	5	1	1	1
	Les activités touristiques sont prises en compte	Renforcer le tourisme en zones rurales	Nombre de villages disposant de sites touristiques				

BIBLIOGRAPHIE

Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA), Plan d'opérations stratégiques de l'APDA 2004-2008, juin 2004.

CREA, Ministère de l'Education, DPRE, (2002), Rapport économique et Financier du PDEF.

Direction de la Prévision et de la Statistique, Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives, Résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3, mai 2004.

Direction de la Prévision et de la Statistique, Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives, Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3, juin 2004.

Echosfinances, Secteur privé : des réformes ambitieuses pour la croissance, numéro 4, septembre 2004.

Flashinf'eau (2003), SONES, société de référence.

Ministère du Plan, Direction de la Planification (2003), X^{ème} Plan d'Orientation Economique et Social du Sénégal 2002-2007 : Croissance forte et durable, réduction de la pauvreté et bonne gouvernance.

Ministère du Plan, Direction de la Planification (2001), Projet de rapport de synthèse de la phase diagnostic.

Ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Prévention, DAGE, (1998-2002), Rapport financier du PDIS.

Ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Prévention, CEFORB, (2003), Evaluation finale du PDIS.

Ministère de l'Education, DPRE, (2004), Analyse du secteur de l'éducation.

Ministère de l'Economie et du Finances, DCEF(2003), Programme Triennal d'Investissements Publics (2002-2004).

Ministère de l'Economie et du Finances, DCEF (1998-2004), Budget Consolidé d'Investissement.

Ministère de l'Economie et du Finances, Cellule Nationale de Stratégies de Lutte contre la Pauvreté, (2003), Document de Stratégies de Lutte contre la Pauvreté.

Ministère de l'Economie et du Finances, Cellule Nationale de Stratégies de Lutte contre la Pauvreté, (2004), Rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSRP année 2003.

Ministère de l'Economie et du Finances (2003), DSRP : Un nouveau cadre de référence pour la politique économique.

Ministère de l'Economie et du Finances (2001), Cellule Nationale de Stratégies de Lutte contre la Pauvreté, Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, Banque de données des Indicateurs Sociaux du Sénégal (2001-2002).

Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, (2004) Comptes Nationaux Révisés du Sénégal (1996-2001).

Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, (2000) Tableau de Bord de la Situation Sociale au Sénégal.

PNUD (2003), Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement du Sénégal.

PNUD, Coopération pour le Développement du Sénégal (1994-2000).

PNUD (2002), Aide Publique au Développement affectée aux SSB et Objectif du Millénaire pour le Développement.

Ministère de l'Economie et des Finances, DPS, (2004), La pauvreté au Sénégal.

République du Sénégal, Déclaration de politique de transports, Décembre 1998.

République du Sénégal, Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, 2002.

République du Sénégal, Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé, avril 2002.

République du Sénégal, Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mai 2003.

Ministère de l'Economie et des Finances, Banque Mondiale, La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, janvier 2004.

ANNEXES

Tableau 1: projets clés de décentralisation et initiatives privée

Description du projet	Objectif global	Objectif spécifique concernant la sous composante Initiative privée
PADDEL	Contribuer à améliorer les conditions de vie et à réduire la pauvreté des populations rurales	accroître la participation et la responsabilité des populations dans la mise en œuvre de leurs projets
PADMIR	Améliorer la gouvernance locale en milieu rural	promouvoir les activités génératrices de revenus en faveur des couches les plus défavorisées (les femmes et les jeunes)
PSIDEL	contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural	Renforcement de capacité des élus locaux
PNIR	Renforcer les infrastructures en milieu rural	Renforcement des capacités locales
PROCR	améliorer le cadre de vie des populations rurales à travers leur meilleure implication au développement local	renforcer la base économique communautaire

Source :Bilan des programmes de décentralisation (Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation)

Tableau 2: projets clés de décentralisation et initiatives privée

Description du projet	Objectif global	Objectif spécifique concernant la sous composante Initiative privée
PADDEL	Contribuer à améliorer les conditions de vie et à réduire la pauvreté des populations rurales	accroître la participation et la responsabilité des populations dans la mise en œuvre de leurs projets
PADMIR	Améliorer la gouvernance locale en milieu rural	promouvoir les activités génératrices de revenus en faveur des couches les plus défavorisées (les femmes et les jeunes)
PSIDEL	contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural	Renforcement de capacité des élus locaux
PNIR	Renforcer les infrastructures en milieu rural	Renforcement des capacités locales
PROCR	améliorer le cadre de vie des populations rurales à travers leur meilleure implication au développement local	renforcer la base économique communautaire

Source :Bilan des programmes de décentralisation (Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation)

Tableau 3:Source de financement des projets de décentralisation

Secteur Rural	Montant Global Convention	Financement
PAC3	3 715 000 000	Hors Budget
PNIR	6 448 305 531	Budget
PSIDEL	862 393 940	Budget
PROCR	1 682 700 000	Hors Budget
PADMIR	1 136 892 072	Budget
PADDEL	80 066 701	Budget
TOTAL	13 925 358 244	
Secteur Urbain	Montant Global Convention	Financement
PADDEL	80 066 701	Budget
PAC 1&2	41 901 733 057	Hors Budget
PADELU	1 075 000 000	Budget
TOTAL =	43 056 799 758	

Source :Bilan des programmes de décentralisation (Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation)

Tableau 4: Répartition spatiale du financement

Région	Secteur Rural	Secteur Urbain	Total
DAKAR	20 000 000	19 953 028 794	19 973 028 794
DIOURBEL	2 274 889 440	2 365 933 564	4 640 823 004
FATICK	1 807 826 198	1 363 629 303	3 171 455 501
KAOLACK	2 810 585 999	4 352 685 319	7 163 271 318
KOLDA	962 134 623	1 130 672 603	2 092 807 226
LOUGA	2 202 642 051	1 587 603 353	3 790 245 404
MATAM	120 000 000	999 982 686	1 119 982 686
SAINT-LOUIS	1 104 401 616	3 092 997 914	4 197 399 530
TAMBACOUNDA	1 073 599 588	1 014 337 806	2 087 937 394
THIES	597 430 703	5 074 144 630	5 671 575 333
ZIGUINCHOR	915 876 946	2 121 783 786	3 037 660 732
TOTAL =	13 889 387 164	43 056 799 758	56 946 186 922

Source :Bilan des programmes de décentralisation (Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation)

Tableau 5: Répartition par département du financement

Région	Département	Moyenne Globale	Région	Département	Moyenne Globale
TAMBACOUNDA	Kédougou	12 497	KAOLACK	Kaffrine	4 896
DAKAR	Pikine	11 960	LOUGA	Kébémér	4 845
ST LOUIS	Dagana	11 146	FATICK	Fatick	4 638
DAKAR	Rufisque	10 569	MATAM	Matam	3 617
DAKAR	Dakar	9 719	DIOURBEL	Mbacké	3 604
KAOLACK	Kaolack	9 188	DIOURBEL	Bambey	3 551
DIOURBEL	Diourbel	8 290	DAKAR	Guédiawaye	3 392
LOUGA	Linguère	7 504	THIES	Mbour	3 329
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	7 109	KOLDA	Kolda	3 164
FATICK	Foundiougne	6 406	ZIGUINCHOR	Bignona	2 905
MATAM	Ranérou-Ferlo	6 358	KAOLACK	Nioro du Rip	2 769
LOUGA	Louga	6 120	TAMBACOUNDA	Tambacounda	2 572
ZIGUINCHOR	Oussouye	6 007	MATAM	Kanel	2 492
ST LOUIS	St Louis	5 930	KOLDA	Vélingara	2 423
FATICK	Gossas	5 735	THIES	Tivaouane	2 389
THIES	Thiès	5 734	TAMBACOUNDA	Bakel	2 237
ST LOUIS	Podor	5 385	KOLDA	Sédhiou	1 930
		TOTAL =	5 700		

Source :Bilan des programmes de décentralisation (Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation)

Tableau 6: Répartition sectorielle du financement

Domaines d'intervention	Secteur rural	Secteur Urbain
Voirie-Pistes	2 280 222 917	11 020 507 398
Hydraulique	3 550 038 727	123 000 000
Education	1 456 080 579	1 600 110 588
Santé	1 299 826 040	2 769 722 072
Socio-Culturels-Collectifs	467 676 973	3 886 599 987
Marchands	696 546 006	8 413 787 172
Administratifs	2 444 470 550	2 945 466 547
Monuments Historiques	0	123 798 980
Environnementaux	77 714 145	1 002 155 168
Electrification	0	814 700 809
Assainissement	15 187 375	0
Elevage-Agriculture	702 741 956	0
Institutionnel	328 073 258	9 620 951 037
Activités génératrices de revenu	287 429 858	0
Montant Global Conventions	13 925 358 244	43 056 799 758
Montant Contrepartie	1 691 663 848	5 739 141 547

Tableau 7: Bilan des réalisations du PROMER

<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs d'initiatives économiques identifiées :3674 - formés :1739 • Comptes ouverts auprès des systèmes financiers décentralisés :1230 • Epargne collective : 255 858 000 francs CFA • Plans épargne projet (plans moftugol en langue pular) élaborés :918 • Visites d'échanges d'expériences :103 • Nombre de projets financés par les SFD : 822 pour un montant global de 207 810 000 francs CFA • Nombre de micro-entreprises rurales (MER) créées : 674 ; consolidées 710 • Nombre d'emplis créés : 2203 – consolidés : 1699

Source : PROMER

Tableau 8: Analyse financière comparative des projets directs de lutte contre la pauvreté (Données en millions de FCFA).

Libellé du projet	C 1			C 2			C 3			C 4		
	Financ.	exéc	TE	Financem.	exéc	TE	Financ	exéc	TE	Financ	exéc	TE
AFDS	1672	151	9,03%	5340	368	6,90%	9047	3110	34,37%	3181	944	29,67%
PLCP/FAD/FND	2920	1092	37,40%	3076	1288	37,40%	6118	771	37,40%	1714	481	37,40%
TOTAL	4592	1243	27%	8416	1656	20%	15165	3881	26%	4895	1425	29%

Source :Calcul de l'auteur à partir des documents produits par cellule de suivi opérationnel du MFDSSN

Tableau 9: Niveau d'exécution du projet PELCP/PNUD

Libellé du projet	C 1			C 2			C 3			C 4		
	Financ	exéc	TE									
PELCP/ PNUD	1006	1006	100,00%	872	872	100,00%	1076	1076	100,00%	1045	1045	100,00%

Source :Calcul de l'auteur à partir des documents produits par cellule de suivi opérationnel du MFSSN

Tableau 10: Part des AGR dans le financement des projets de lutte contre la pauvreté

Libellé du projet	C1/(C1+C2+C3)	C2/(C1+C2+C3)	C3/(C1+C2+C3)	C4/(C1+C2+C3)
AFDS	8,7%	27,8%	47,0%	16,5%
PLCP/FAD/FND	21,1%	22,2%	44,2%	12,4%
PELCP/PNUD	25,2%	21,8%	26,9%	26,1%
TOTAL	15,1%	25,1%	43,8%	16,0%

Source :Calcul de l'auteur à partir des documents produits par cellule de suivi opérationnel du MFSSN

Tableau 11: extrême pauvreté chez les ménages : analyse globale

Pauvreté extrême		effectifs	%
	Dakar urbain	4420	1,60
Milieu de résidence	Autres villes	13413	6,50
	Milieu rural	117991	20,20
Total		135823	12,70

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 12: Extrême pauvreté chez les ménages selon le milieu de résidence

Pauvreté extrême		effectifs	%
Milieu de résidence	Dakar urbain	4420	3,30%
	Autres villes	13413	9,90%
	Milieu rural	117991	86,90%
Total		135823	100,00%

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 13: Extrême pauvreté chez les ménages selon la région

		effectifs	%
Région	Dakar	5174	1,80%
	Ziguinchor	15098	30,10%
	Diourbel	18364	17,00%
	St Louis	8836	8,20%
	Tamba	10772	17,40%
	Kaolack	29283	28,00%
	Thiès	14166	10,40%
	Louga	5867	8,10%
	Fatick	5974	9,10%
Total	Kolda	22288	28,50%
		135823	12,70%

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 14: Extrême pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe	Homme	124662	14,50%
	Femme	11161	5,40%
Total		135823	12,70%

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 15: Extrême pauvreté au niveau individuel selon le milieu de résidence

		effectifs	%
Milieu de résidence	Dakar urbain	47144	2,00%
	Autres villes	159856	8,00%
	Milieu rural	1579419	25,90%
Total		1786420	17,10%

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 16: Extrême pauvreté au niveau individuel selon la région

		effectifs	%
Région	Dakar	60967	2,50%
	Ziguinchor	166212	38,50%
	Diourbel	225601	21,60%
	St Louis	144869	12,50%
	Tamba	153045	24,60%
	Kaolack	439784	37,50%
	Thiès	170726	12,20%
	Louga	82225	10,20%
	Fatick	86251	13,80%
	Kolda	258112	33,30%
Total		1787791	17,10%

Source :ESAM 2-DPS

Tableau 17:Insuffisance pondérale selon le sexe et la zone de résidence (rapport poids/âge) en %

ENQUETES			ENSEMBLE		
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	17	26			22
MICS-II 2000	13,2	20,5	19,3	16,4	18,4
QUID 2001	11,7	23,6	19,8	18,6	19,2

Source : BADIS – Editions 2001-2002

Tableau 18: Malnutrition sévère chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	17	26			23
MICS-II 2000	14,5	20,9	20	17,1	19
QUID 2001	20,8	42,7	35,6	33,8	34,7

Source : BADIS – Editions 2001-2002

Tableau 19: Malnutrition aigue chez les enfants selon le sexe et la zone de résidence

ENQUETES	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ENSEMBLE		
			GARCONS	FILLES	TOTAL
MICS-I 1996	5,9	7,2			6,7
MICS-II 2000	6,9	9,3	9,4	7,3	8,3
QUID 2001	7,7	10,1	8,9	9,5	9,2

Source : BADIS – Editions 2001-2002

Tableau 20: AGR de produits agricoles

	AGR produits agricoles		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	42	5	47
Ziguinchor	325	172	497
Diourbel	612	572	1 184
St-Louis	450	469	919
Tamba	1 364	126	1 490
Kaolack	1 234	783	2 017
Thiès	983	571	1 554
Louga	1 367	1 150	2 517
Fatick	581	364	945
Kolda	1 962	264	2 226
Total	8 920	4 476	13 396

Source : Enquête Ciblage - DPS

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 21: AGR de produits fruitiers

	AGR de produits fruitiers		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	45	2	47
Ziguinchor	160	337	497
Diourbel	1 174	10	1 184
St-Louis	870	49	919
Tamba	1 260	230	1 490
Kaolack	1 791	226	2 017
Thiès	1 255	303	1 558
Louga	2 463	54	2 517
Fatick	749	196	945
Kolda	1 374	852	2 226
Total	11 141	2 259	13 400

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 22: AGR produits d'élevage

	AGR de produits d'élevage		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	20	27	47
Ziguinchor	277	220	497
Diourbel	949	235	1 184
St-Louis	335	584	919
Tamba	1 035	453	1 488
Kaolack	1 230	787	2 017
Thiès	927	630	1 557
Louga	1 355	1 162	2 517
Fatick	503	442	945
Kolda	1 624	602	2 226
Total	8 255	5 142	13 397

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 23: AGR de produits de mer

	AGR de produits de mer		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	38	9	47
Ziguinchor	389	108	497
Diourbel	1 183	1	1 184
St-Louis	750	168	918
Tamba	1 423	67	1 490
Kaolack	1 943	75	2 018
Thiès	1 491	67	1 558
Louga	2 444	73	2 517
Fatick	851	94	945
Kolda	2 119	107	2 226
Total	12 631	769	13 400

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 24: AGR de produits forestiers

	AGR de produits forestiers		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	36	11	47
Ziguinchor	145	352	497
Diourbel	967	217	1 184
St-Louis	403	515	918
Tamba	600	890	1 490
Kaolack	1 461	556	2 017
Thiès	843	716	1 559
Louga	1 575	942	2 517
Fatick	713	232	945
Kolda	1 234	992	2 226
Total	7 977	5 423	13 400

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 25: AGR d'aliments de bétail

	AGR d'aliment bétail		Total
	0	Existe dans le village	
Région Dakar	43	4	47
Ziguinchor	488	9	497
Diourbel	686	498	1 184
St-Louis	830	88	918
Tamba	1 451	38	1 489
Kaolack	1 898	120	2 018
Thiès	1 036	523	1 559
Louga	2 076	441	2 517
Fatick	780	165	945
Kolda	1 924	302	2 226
Total	11 212	2 188	13 400

Source :Enquête ciblage-DPS

Tableau 26: Source d'approvisionnement en eau potable selon la zone de résidence

	Rob. int.	Rob. pub.	Puits	Autre
Ensemble	31,6	23,1	34,2	11,2
Milieu de résidence				
Rural	6,0	26,2	54,9	13,0
Urbain	61,9	19,4	9,6	9,1

Source : QUID 2001

Tableau 27: Evolution du taux de desserte de 1996 à 2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de desserte	72,5	74,9	76,3	80,3	81,2	83,1	84,9

Source : SONES

Tableau 28: Répartition spatiale des marchés hebdomadaires

		Marché hebdomadaire				Total
		Dans le village	Moins de 5 km	5 à moins de 10 km	10 km et plus	
Région	Dakar	0	0	0	47	47
	Ziguinchor	8	15	16	458	497
	Diourbel	38	520	482	144	1184
	St-Louis	53	109	171	586	919
	Tamba	43	103	239	1105	1490
	Kaolack	48	487	795	701	2031
	Thiès	27	254	529	753	1563
	Louga	85	415	793	1237	2530
	Fatick	44	277	416	208	945
	Kolda	23	229	242	1734	2228
Total		369	2409	3683	6973	13434

Source : Enquête ciblage-DPS

Tableau 29: Evolution du FDD, du FECL et des recettes des collectivités locales

	2000	2001	2002	2003
FDD	6,6	7,3	8,1	9,1
FECL	3,5	3,8	4	8
Ratio FDD/Dépenses totales de l'Etat	1,09%	0,98%	1,03%	1,08%
Ratio FECL/Dépenses totales de l'Etat	0,58%	0,51%	0,51%	0,95%

Source : DCL, Trésor

Tableau 30: localisation des potentialités rurales pour le développement de l'artisanat

Région	Potentialités	Obstacles
Zone sud	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilités de ressources ligneuses en abondance - demande potentielle constituée des touristes - longue expérience dans le domaine de l'artisanat - climat et végétation favorables au tourisme intégré 	<ul style="list-style-type: none"> - insécurité prévalente - difficulté d'accès au crédit - défectuosité des voies de communication
Zone Centre	<ul style="list-style-type: none"> - dynamisme des groupements artisanaux - importante ressource humaine de qualité - potentiel en matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - absence de ressources forestière et minières - sous équipements des artisans - insuffisance de professionnalisme des acteurs
Zone Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plus de 100 000 artisans - Secteur BTP en nette croissance - Possibilité de développement de la sous traitance - Forte demande 	<ul style="list-style-type: none"> - déficit organisationnel du secteur de l'artisanat - difficultés d'accès aux crédits - manque d'espace
Zone Nord	<ul style="list-style-type: none"> - présence de la quasi totalité des corps de métiers - facilité d'acquisition de matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - faiblesse du niveau de formation professionnelle des artisans - sous équipements - difficulté d'écoulement des produits
Zone Est	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'adaptation de l'artisanat - forte potentialité minière - existence du parc Nikolokoba - végétation favorable 	<ul style="list-style-type: none"> - accès au crédit - désenclavement - cherté des intrants

Source :Travail accompli par l'auteur à partir de l'exploitation du document diagnostique du Xème POES